

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 2/I

Séance du mardi 15 septembre 2009, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour	103
Ouverture de la séance	108
Divers :	
Prestation de serment de M. Gérard Chappuis (Soc.), en remplacement de M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.)	108
Lettre :	
37 ^e édition du Festival de la Cité Lausanne : un nombreux public pour célébrer les arts et la découverte!	108
Interpellations :	
1. «Du vote du CC à la réalisation : la vente des parcelles à Montblesson» (M. Yves Ferrari). <i>Dépôt</i>	109
2. «Sécurité/insécurité : quelle prise en compte par la Municipalité?» (M. Philippe Jacquat et consorts). <i>Dépôt</i>	109
Motions :	
1. «Pour un PALM culturel!» (M. Gilles Meystre). <i>Rapport polycopié</i> de M. Serge Segura, rapporteur	113
<i>Discussion</i>	114
2. «Services industriels : plus de lumière sur les coûts de l'électricité» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Rapport polycopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur.	140
<i>Discussion</i>	141
3. Demande à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux, ainsi que le MCH2 (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Rapport polycopié</i> de M. François Huguenet, rapporteur	143
<i>Discussion</i>	145
Pétitions :	
1. «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» (Jeunesses popistes [1242 signatures]). <i>Dépôt</i>	109
2. «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier» (M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly [145 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	133
3. «Pas de bistrot social à César-Roux» (MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts [264 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Pernet, rapporteur	146
<i>Discussion</i>	148

Postulats :

1.	«Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter» (M. Vincent Rossi). <i>Dépôt</i>	109
2.	«Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Rapport photocopié</i> de M. Charles-Denis Perrin, rapporteur	131
	<i>Discussion</i>	131
3.	«Un accès à Internet pour tous» (M. David Payot). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Isabelle Mayor, rapportrice	134
	<i>Discussion</i>	137
4.	«Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Louis Blanc, rapporteur	139

Questions orales	111
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2009/6	Réduction des émissions de particules fines et de CO ₂ du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants. Réponse aux postulats de M ^{me} Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi, de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard (Travaux, Sécurité publique et Sports, Services industriels)	115
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	128
	<i>Discussion</i>	129

Ordre du jour

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 2009 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Gérard Chappuis (Soc.), de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) et du/de la vient-ensuite du groupe AGT, remplaçant M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.), M^{me} Monique Cosandey (Soc.) et M^{me} Martine Auderset (AGT), démissionnaires.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R159. *Rapport-préavis N° 2009/6*: Réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants. Réponse aux postulats de M^{me} Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi, de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard. (Trx, SPS, SI). JEAN-LUC CHOLLET.

R1. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (SERGE SEGURA).

R2. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

R3. *Pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly (145 sign.)*: «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R4. *Postulat de M. David Payot*: «Un accès à Internet pour tous». (SI). ISABELLE MAYOR.

R5. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

R6. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité». (SI). ALAIN HUBLER.

R7. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp* demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des

comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux, ainsi que le MCH2. (AGF). FRANÇOIS HUGUENET.

R8. *Pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 sign.)*: «Pas de bistrot social à César-Roux». COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R9. *Pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts (589 sign.)*: «Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu'à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

R12. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Lausanne capitale de la neige en toutes saisons». (SPS). JANINE RESPLENDINO.

R14. *Rapport-préavis N° 2009/22*: Avis de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Guy Gaudard: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent». (AGF). XAVIER DE HALLER.

R15. *Rapport-préavis N° 2009/2*: Domino n'est pas qu'un jeu. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (CLP). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

R16. *Rapport-préavis N° 2009/7*: Mobilité: tl, Mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, à 4 postulats et à 3 pétitions. (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

R17. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale». (SI). LAURENT GUIDETTI.

R18. *Rapport-préavis N° 2009/23*: Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (Trx). MARIA VELASCO.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI56. *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (12^e/10.3.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI64. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable». (17^e/19.5.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI70. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (18^e/9.6.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI1. *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (19^e/23.6.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI2. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la < société à 2000 Watts ». (1^{re}/1.9.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT45. *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet: un projet communal ?» (13^e/24.3.09) [Trx/29.4.09]. DISCUSSION.*

INT51. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons: quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d'actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration ?» (13^e/24.3.09) [AGF, SSE/3.6.09]. DISCUSSION.*

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Utilisation du pistolet à impulsion électrique <Taser>». (10^e/3.2.09) [SPS/1.7.09]. DISCUSSION.*

INT2. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Métro boulot dodo: aussi pendant deux dimanches ?» (17^e/19.5.09) [SPS, SSE/1.7.09]. DISCUSSION.*

INT3. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Violence conjugale et sensibilisation des jeunes, quelle est la situation à Lausanne, peut-on encore améliorer l'information et la prévention ?» (17^e/19.5.09) [SPS/8.7.09]. DISCUSSION.*

INT5. *Interpellation de M^{me} Florence Germond et consorts*: «Quelle sécurité pour les enfants et les jeunes sur l'avenue Gindroz ?» (20^e/30.6.09) [Trx/19.8.09]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: **6.10** (18 h 00, séance double), **27.10** (18 h 00, séance double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Yves-André Cavin

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

3.2.09 *Pétition de M. et M^{me} Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

3.2.09 *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts (175 sign.)* visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

24.2.09 *Préavis N° 2009/3*: Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). YVES FERRARI.

10.3.09 *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde».

Motion de M^{me} Isabelle Truan: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (Trx, AGF). SERGE SEGURA.

5.5.09 *R119. Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN. (*Reprise de la discussion.*)

5.5.09 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de < la nature en ville >». (SSE). BENOÎT BIÉLER.

5.5.09 *Postulat de M^{me} Myriam Tétaz*: «Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine». (CLP). GILLES MEYSTRE.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

5.5.09 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

5.5.09 *Rapport-préavis N° 2009/16*: Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Projet de refonte des principes et du mode d'attribution des abonnements tl aux élèves de la scolarité obligatoire. Réponse au postulat Grégoire Junod intitulé «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (EJE, AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

5.5.09 *Pétition de M^{me} Ariane Miéville Garcia et consorts (116 sign.)* demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

19.5.09 *Rapport-préavis N° 2009/1 du Bureau du Conseil*: Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz «Indemnités pour frais de baby-sitting». FLORENCE GERMOND.

19.5.09 *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Construire Minerergie à Lausanne est une pratique normale». (SI). LAURENT GUIDETTI.

19.5.09 *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.6.09 *Préavis N° 2009/24*: Octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site du palais de Beaulieu-Halles sud et nord-Jardins. (AGF).

Rapport-préavis N° 2009/31: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu». (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

23.6.09 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe–Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey–Bugnon et environs». (Trx). CLAUDE GRIN.

23.6.09 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement». (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

23.6.09 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004». (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/25*: Réponse à quatre postulats et à une pétition. (Trx). JEAN MEYLAN.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/26*: Réponse au postulat de M. Yves Ferrari. Uniformisation des supports pour caissettes à journaux. (Trx). NICOLE GRABER.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/27*: Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin. (SI, CLP, Trx). GUY GAUDARD.

23.6.09 *Rapport-préavis N° 2009/29*: Création d'un Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts, «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes» et au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts, «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité». (EJE, AGF). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

23.6.09 *Préavis N° 2009/30*: Aménagement du parc de quartier de Tivoli. (SSE). SERGE SEGURA.

15.9.09 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand». (SPS). EDDY ANSERMET.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». (CLP). JEAN TSCHOPP.

15.9.09 *Postulat de M^{me} Florence Germond*: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGI.

15.9.09 *Motion de M. Jacques Pernet et consorts*: «Ports d'Ouchy et de Vidy: nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M^{me} Andrea Eggi «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel

des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

15.9.09 *Préavis N° 2009/33*: La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée «Pour une ville respectueuse de ses commerçants» demandant l'abrogation du règlement communal dit «City Management». (AGF). FRANCOIS HUGUENET.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/34*: Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler «Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions». (SPS). PIERRE SANTSCHI.

15.9.09 *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/36*: Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (CLP). SERGE SEGURA.

15.9.09 *Préavis N° 2009/37*: Réorganisation du capital des sociétés Boisy TV et DigiTV. (SI, AGF). ALAIN HUBLER.

15.9.09 *Préavis N° 2009/38*: Remplacement du parc des micro-ordinateurs. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

15.9.09 *Rapport-préavis N° 2009/39*: Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger. (AGF). FLORENCE GERMOND.

15.9.09 *Préavis N° 2009/40*: Vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle N° 535 et de la parcelle N° 536 d'Epalinges, soit Le Bois-de-la-Chapelle. Acquisition de la parcelle N° 2811 (forêt) sise à la route d'Oron, propriété de la Commune d'Epalinges. (CLP). MARIA VELASCO.

15.9.09 *Préavis N° 2009/41*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Demande de crédit complémentaire. (Trx, SI). NICOLE GRABER.

15.9.09 *Préavis N° 2009/42*: Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

15.9.09 *Préavis N° 2009/43*: Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance. (SI, SPS). CLAUDE BONNARD.

15.9.09 *Préavis N° 2009/44*: Déménagement de l'unité santé et sécurité au travail (USST) du Service du personnel à la place Pépinet 1. (AGF, CLP). ANDRÉ MACH.

15.9.09 *Préavis N° 2009/45*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

15.9.09 *Préavis N° 2009/46*: Demande de crédits complémentaires. A. Préavis N° 2005/44, Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan. B. Préavis N° 1997/231, Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry, Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry. (Trx). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

15.9.09 *Préavis N° 2009/47*: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7^e/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

10.3.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12^e/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

24.3.09 *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Green Energetic Crashed in Lausanne». (13^e/24.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

21.4.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire ?» (14^e/21.4.09). DISCUSSION.

30.6.09 *Interpellation de M^{me} Marlène Bérard*: «TVRL: qu'en est-il des employés ?» (20^e/30.6.09) [AGF]. DISCUSSION.

1.9.09 *Interpellation de M. Philippe Jacquat*: «Pourquoi Lausanne bétonne-t-elle ses forêts ?» (1^{re}/1.9.09). DISCUSSION.

Séance

du mardi 15 septembre 2009, première partie

Membres absents excusés : M. Benoît Biéler, M. Ulrich Doepper, M. Gianfranco Gazzola, M. Denis Pache, M^{me} Esther Saugeon, M^{me} Sandrine Schlienger, M^{me} Elena Torriani, M^{me} Maria Velasco.

Membres absents non excusés : M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie Deveaud, M. André Mach, M. Gilles Meystre, M^{me} Stéphanie Pache, M. Francis Pittet.

Membres présents	84
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	98

A 18 h00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, le quorum est atteint. J'ouvre cette deuxième séance publique du Conseil communal de Lausanne en vous souhaitant à toutes et à tous la bienvenue et de fructueux débats.

Nous allons procéder à l'assermentation du candidat Gérard Chappuis. Je demande aux huissiers de faire entrer le candidat et à l'assemblée ainsi qu'aux personnes assises sur les bancs du public de se lever.

Prestation de serment de M. Gérard Chappuis (Soc.), en remplacement de M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.)

Le président : – Monsieur Chappuis, en tant que nouveau conseiller communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. A son terme, vous voudrez bien lever la main droite et dire : « Je le promets. »

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Gérard Chappuis.)

Le président : – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession à ce Conseil communal. Je vous remets un extrait du procès-verbal de l'assemblée de commune attestant votre élection et vous prie de prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Vous pouvez vous asseoir.

Le président : – Je n'ai pas de communication directe à vous faire, je passe la parole à M^{me} la secrétaire.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président.

37^e édition du Festival de la Cité Lausanne : un nombreux public pour célébrer les arts et la découverte !

Lettre

Festival de la Cité Lausanne
Place de la Cathédrale 12
CH - 1005 Lausanne
Tél. +41 21 311 03 75
Fax. +41 21 311 03 82
www.festivalcite.ch

P.P. 1000 Lausanne 17
Ville de Lausanne
Conseil Communal
Monsieur Claude Bonnard, Président
Pl. de la Palud 2
CP 6904 1002 Lausanne

Lausanne, le 2 septembre 2009

Monsieur le Président,

Le Festival de la Cité Lausanne 2009 qui s'est déroulé du 3 au 11 juillet s'est terminé sur un grand succès culturel et public. Les prises de risques artistiques ont été plébiscitées par un public très nombreux et avide de découvertes. Cette 37^e édition du Festival de la Cité Lausanne, qui a apporté son lot de changements et d'aménagements pour « replacer la culture au cœur de la Cité », a séduit quelque 135'000 spectateurs.

La programmation volontiers axée sur l'innovation et la recherche de projets inédits à voir uniquement à la Cité a été bien accueillie. Le public s'est notamment laissé surprendre par la création commune de Marielle Pinsard et d'Alexandre Doublet, ainsi que par l'installation de l'architecte Jean-Gilles Décosterd qui a gommé les couleurs de la rue de l'Académie. Les Nuits de la Cité se sont, elles, rapidement imposées comme le lieu de rendez-vous incontournable des noctambules avisés. Enfin, la mise en lumières de tout le périmètre du Festival a été particulièrement appréciée pour l'ambiance feutrée et esthétique donnée à ce lieu de rendez-vous artistique.

Si un tel succès a pu être possible, c'est aussi grâce à l'engagement du Conseil communal pour le Festival et à celui de toute l'Administration communale. Nous tenons donc à vous adresser nos chaleureux remerciements pour votre soutien qui nous a permis d'offrir cette année encore un Festival de grande qualité au fidèle public lausannois.

En espérant que ces huit jours de festivités aient été les prémices d'une saison culturelle radieuse, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la 38^e édition du Festival de la Cité Lausanne qui aura lieu du 2 au 10 juillet 2010!

En réitérant nos plus vifs remerciements et en espérant à nouveau pouvoir compter sur votre généreux soutien à l'avenir, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

(Signé) *Georges Caille,*
président du Conseil de fondation;
Michael Kinzer, directeur

Pétition des Jeunesses popistes (1242 signatures):
« Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix! »

Dépôt

Lausanne, le 15 septembre 2009

Texte de la pétition

Pétition adressée au Grand Conseil du Canton de Vaud et aux Conseils communaux de: Lausanne, Yverdon, Vevey, Montreux, Sainte-Croix, Aubonne, Bex, Chexbres, Château-d'Œx, Prilly, Pully, Morges, Aigle, Villars-sur-Ollon, Orbe, Cossonay, Echallens, La Sarraz, Leysin, Le Sentier, Carrouge, Oron-la-Ville, Payerne.

POUR UN CINÉMA POPULAIRE!
NON AUX PLACES HORS DE PRIX!

Les Suisse-sse-s payent en moyenne Fr. 15.– pour une place de cinéma: c'est beaucoup trop! En France ou en Allemagne, la séance coûte Fr. 9.–, en Espagne, Fr. 7.70. **Le cinéma devient un loisir hors de prix, réservé à une élite pouvant se l'offrir. Pour les familles, les apprenti(e)s, écolier(e)s, étudiant(e)s et stagiaires, aller au cinéma représente désormais un luxe.** La surveillance suisse des prix indique que les tarifs de cinéma pratiqués par les exploitants de salles suisses sont de 45 à 80% plus élevés que dans les pays voisins! Nous n'acceptons pas cette situation! **Nous voulons un cinéma accessible à tous!**

Les pétitionnaires ci-dessous demandent au Grand Conseil et aux Conseils communaux d'agir auprès des exploitants de salles et des distributeurs afin de diminuer de Fr. 2.– le

prix de tous les billets de cinéma, y compris les places apprenti(e)s/étudiant(e)s.

Pétition lancée le 15 novembre 2007.

Merci de la renvoyer à:

Jeunesses popistes, POP vaudois, Place Chauderon 5,
1003 Lausanne

Site web: <http://jeunes.popvaud.ch> (info@popvaud.ch)

Postulat de M. Vincent Rossi: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter»

Dépôt

Lausanne, le 8 septembre 2009

(Signé) *Vincent Rossi*

Interpellation de M. Yves Ferrari: «Du vote du CC à la réalisation: la vente des parcelles à Montblesson»

Dépôt

Lausanne, le 15 septembre 2009

(Signé) *Yves Ferrari*

Interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts: «Sécurité/insécurité: quelle prise en compte par la Municipalité?»

Dépôt

Lausanne, le 15 septembre 2009

(Signé) *Philippe Jacquat et 5 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Le Bureau du Conseil a accordé l'urgence.

J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président: – Merci, Madame la secrétaire. J'ai encore une communication concernant le fonctionnement de notre salle. Le mieux, c'est que notre régisseur vous donne quelques informations techniques lui-même. Monsieur Vidmer, la parole est à vous.

M. Dominique Vidmer, régisseur: – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je m'appelle Dominique Vidmer, je m'occupe

de la technique et de la régie de votre salle, avec mes collaborateurs. Nous le faisons également pour le Grand Conseil vaudois ainsi que le Grand Conseil du Jura.

A chaque nouvelle législature, nous rencontrons les conseillers, les députés, les gens concernés par cette sonorisation afin de leur en expliquer le fonctionnement. Comme nous sommes arrivés en cours de route à cause de divers problèmes, nous n'avons pas eu l'occasion de nous voir au début. Il vaut la peine de consacrer dix minutes pour vous expliquer deux ou trois règles techniques d'utilisation.

Nous nous chargeons de tout ce qui est interne. En revanche, la diffusion des débats, la qualité des images ne dépendent pas de nous.

Avec cette sonorisation, vous avez remarqué qu'il y a facilement du larsen, d'où des problèmes d'audition. Il est important de faire attention à l'orientation du micro. Celui-ci doit vraiment être tourné vers la bouche, comme si on voulait gicler de l'eau à l'intérieur et à une distance de 20 centimètres environ. Dès qu'on déplace ces micros, il ne se passe plus rien, comme vous le remarquez. Ils sont vraiment directs. Le but est d'éviter du larsen, tout en ayant des micros et des haut-parleurs répartis dans toute la salle. Il arrive que des personnes prennent la parole sans tout de suite remarquer que leur micro est tourné vers l'extérieur. Du coup, à la régie, nous devons monter la puissance du son, ce qui crée des problèmes. Donc faites attention à l'orientation du micro, c'est très important.

Il est indispensable de demander la parole. Depuis la régie, nous ne pouvons pas savoir qui désire la prendre. Nous ne voyons que des petits carrés avec des numéros et des noms, mais nous ne pouvons pas savoir où sont assises les personnes qui correspondent à ces numéros ni qui, physiquement, va parler. Nous ne vous connaissons pas tous. Donc si le président dit que M. Untel va prendre la parole, nous ne pouvons pas ouvrir son micro. Tant que vous n'avez pas fait une demande de parole avec votre nom qui s'affiche à la régie, nous ne pouvons pas ouvrir votre micro. Il peut arriver que le président annonce qu'il vous redonne la parole. Si nous n'avons pas suivi, n'hésitez pas à presser une nouvelle fois sur la touche de demande de parole, parce que tant que vous ne l'avez pas fait, nous ne pouvons pas savoir qui désire parler.

Il faut presser sur les touches des micros uniquement pour demander la parole. Si vous laissez le doigt dessus, le système détermine qu'il y a un problème sur l'un des cent micros installés. A un moment donné, il va le mettre hors circuit et vous ne pouvez plus intervenir, ni voter. Cela peut créer des problèmes pour les votes, pour les demandes de parole et pour l'enregistrement. Les petites plaquettes devant ces micros sont là pour éviter de poser des objets dessus. La semaine passée, malheureusement, un sac a été posé sur les boutons, ce qui a mis le micro hors circuit; il est resté allumé toute la soirée. Donc prenez garde.

Il ne faut surtout pas bouger les micros quand vous parlez. C'est un réflexe fréquent. Je le fais, vous entendez un tout petit «toc», vous l'entendez faiblement, mais à l'enregistrement et à la diffusion, cela s'entend énormément. C'est très désagréable. Donc faites attention à ne pas trop bouger ces micros quand vous parlez.

Il faut toujours vous déplacer avec votre carte. L'avoir avec vous permet de voir à l'enregistrement qui prend la parole. Maintenant, ici, je parle sans carte. La régie a donné la parole à M. Dominique Vidmer, et vous, vous savez qui c'est. Mais la personne qui va réécouter le débat ne saura pas forcément qui a parlé. En revanche, si vous avez mis votre carte, le fichier s'enregistre avec votre nom. A 20 h 02, M. Dominique Vidmer aura parlé depuis la place numéro tel et tel. La personne qui dactylographiera vos débats aura les noms des orateurs. Sinon, elle devra les reconnaître à l'oreille, mais ce n'est pas toujours évident. L'avantage d'avoir toujours sa carte avec soi, c'est que vous pouvez voter, où que vous soyez dans la salle. Vous voterez depuis votre place sans avoir besoin d'y retourner physiquement.

Quand le vote est ouvert, une petite lumière jaune s'allume. Vous pouvez voter. Vous pouvez aussi changer d'avis en cours de route pendant le délai imparti, jusqu'au dernier moment. En revanche, il ne faut surtout pas enlever et remettre la carte pendant le vote, parce que, de nouveau, le système détectera un problème à cette place de travail et la mettra hors circuit. Il n'est pas possible non plus d'introduire sa carte lorsque le vote est ouvert, c'est trop tard. Il faut l'avoir introduite avant. Vous pouvez vous déplacer, voter depuis n'importe quelle place, c'est toujours celle qui vous est attribuée qui s'affichera à l'écran. L'avantage, c'est que vous voyez ce qui se passe dans le Parlement, et la tendance gauche-droite dans les votes.

Surtout en fin de séance, et pas seulement ici, les gens s'amuse à enlever, à remettre leur carte; c'est amusant, ça fait clignoter la lampe. Mais derrière, le système travaillera pour indiquer si la personne est présente ou non. Toutes les manipulations sont enregistrées. On peut savoir exactement à quelle heure vous avez mis la carte, à quelle heure vous l'avez enlevée. On sait à quelle heure vous avez voté, à quelle heure vous avez pris la parole. Tout est indiqué sur des fichiers. Donc quand vous enlevez et remettez votre carte plusieurs fois, plusieurs fichiers s'écrivent, cela ralentit le système, qui vous mettra hors circuit. Ce sont de petites pannes pas trop graves, petit à petit on s'habitue à utiliser correctement le système.

D'autres problèmes techniques peuvent se produire. Cinq ordinateurs font fonctionner le système. Vous avez tous des ordinateurs à la maison, au travail, vous avez tous vécu des pannes. Ici non plus, les pannes ne sont pas exclues, mais nous mettons des procédures en place pour y remédier. Au fur et à mesure que nous découvrons les diverses variantes de pannes, nous trouvons aussi des procédures pour continuer la séance.

Plus les demandes de parole sont nombreuses, plus vous devrez attendre que le micro s'ouvre. S'il y a dix demandes de parole, lorsque le président donne le nom d'une personne, nous devons la chercher dans la liste avant de cliquer sur son nom pour ouvrir son micro. S'il n'y a qu'une personne, ça va plus vite.

La régie est là-bas, nous vous expliquons volontiers comment elle fonctionne, il suffit de passer nous voir pendant une séance. Nous sommes là en général une heure avant la séance pour la mise en route. Nous sommes encore là une heure après pour boucler les enregistrements. N'hésitez pas à venir.

Le président : – Merci, Monsieur, de ces explications.

Avant le programme, encore deux communications. Notre Conseil a le plaisir d'annoncer la naissance, le 2 août 2009, de Elise-Claire-Pia, fille de notre collègue Sophie Michaud Gigon. Nos vives félicitations. (*Applaudissements.*)

D'autre part, je dois excuser l'absence de notre syndic, M. Daniel Brélaz, qui était à Moscou avec la délégation cantonale. Il sera de retour dans la nuit. Il sera donc absent durant toute la séance. Cela a une incidence sur notre programme de travail.

Nous passerons tout à l'heure aux questions orales avant de traiter les rapports. Le point R159 n'est pas prêt et le R16, « Mobilité : tl, Mobilis et péage urbain », que le syndic souhaite défendre, ne sera pas pris ce soir.

A la reprise, après les rapports et en fonction de l'état d'avancement de nos travaux à 20 h 00, je prendrai l'interpellation urgente, puis nous poursuivrons dans les rapports, les initiatives et les interpellations. Si nous avons traité peu de rapports à 20 h 00, je prendrai l'interpellation urgente un peu plus tard.

Je donne la parole à qui veut la prendre pour les questions orales.

Questions orales

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Une question à M. le municipal Bourquin. Dans le cadre de la Commission tripartite pour l'intégration, nous avons eu une longue discussion sur l'initiative visant à interdire la construction de minarets, qui sera votée fin novembre. Une partie de la population lausannoise est de religion musulmane, ou se réclame de cette culture et de cette histoire. J'aimerais savoir si la Municipalité va prendre position sur une initiative qui, à travers une interdiction d'ordre architectural et de police de constructions, est discriminatoire à l'égard d'une partie, petite mais significative, de la population.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – La Commission tripartite a discuté de cette initiative, après avoir défini des règles de fonctionnement par rapport à une demande de prise de position. Ces règles sont identiques à celles de la Municipalité. S'il n'y a pas unanimité, la Commission ne prend pas position ou, plus précisément, ne demande pas à la Municipalité de prendre position en faveur ou contre un objet fédéral.

Pour l'initiative sur les minarets, cette unanimité n'a pas été atteinte. Personnellement, mon opinion est faite, je suis opposé à cette initiative. Mais la Municipalité n'a pas encore été saisie d'une proposition de prise de position à ce propos. Je vais le faire dans les semaines qui viennent.

Question

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Le syndic étant absent, je m'adresse au membre de la Municipalité qui le remplace ce soir. Ma question concerne la campagne communale pour ou contre l'initiative des deux stades au nord. La Municipalité connaît-elle les motifs et justifications de l'absence d'un débat sur cet objet majeur pour Lausanne sur la chaîne régionale La Télé, sachant que l'une de ses missions est de rendre compte de l'actualité lausannoise et d'informer les habitants de la ville ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels, vice-président de la Municipalité : – La Municipalité ne connaît pas officiellement la réponse à cette question. La Municipalité, comme vous, a lu le journal, en particulier aujourd'hui, où les motifs allégués pour la non-organisation de tels débats sont que le studio lausannois n'est pas encore installé à Beaulieu. Nous avons compris que la programmation de cette télévision, pour l'instant, est très orientée sur l'actualité fédérale. Nous avons compris aussi qu'il faut peut-être, avec une bienveillance au moins momentanée, lui laisser le temps de prendre ses marques. Cela étant, je pense pouvoir dire que la Municipalité souhaite, comme vous, que cette chaîne soit attentive, en tant que télévision régionale, à ce qui se passe dans les cantons et les grandes villes du territoire qu'elle est censée couvrir de par sa concession.

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Dans un communiqué du 7 janvier 2009, la Municipalité déclare vouloir afficher au pilier public toutes les demandes d'élagage et d'abattage d'arbres. Cela concerne-t-il aussi les arbres situés sur le domaine public ? Le 3 septembre, un communiqué nous informe que cent vingt-neuf arbres situés sur diverses avenues de la ville seront abattus. Le lecteur se demande lesquels. Pourquoi, sur Internet, aucun plan ne

permet-il de localiser ces arbres? Et, comme le bruit en court, le cèdre de Beaulieu fait-il partie de la charrette?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Pour la mise à l'enquête des abattages sur domaine public, je n'ai pas la réponse, il faut que je me renseigne.

Publier un plan des arbres à abattre, ce n'est pas une mauvaise idée. Je vais suggérer au Service des parcs et promenades de le faire afin que tout se passe dans la transparence.

Je peux vous rassurer: le cèdre de Beaulieu n'est pas prévu dans ces abattages, qui concernent principalement des arbres d'avenues. C'est un arbre problématique, certaines expertises concluent qu'il est malade, d'autres qu'il ne l'est pas. Le problème, avec les cèdres, c'est qu'ils tombent d'un coup, sans crier gare. Des trolleybus passent, à l'avenue des Bergières. Personnellement, je n'aurais pas envie de voir un trolleybus pris sous un cèdre tombé – je n'invente pas – soudainement, sans signes avant-coureurs. Donc la situation est à l'examen, une proposition sera soumise tout prochainement à la Municipalité, qui prendra ses responsabilités.

Je vous répondrai par écrit, avec communication au Secrétariat du Conseil communal, pour la mise à l'enquête des abattages dans le domaine public.

Question

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Le passage piéton au bas de l'avenue Antoine-Henri-Jomini dispose d'un système d'annonce pour les piétons qui souhaitent traverser. Ce système ne fonctionne plus depuis les travaux de cet été, le témoin rouge indiquant qu'un piéton attend ne s'allume plus. Les travaux sont pourtant terminés. C'était déjà un passage piéton où il fallait faire preuve de patience, et il semble encore plus long aujourd'hui. Est-ce un défaut, y a-t-il eu un problème?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Si ce témoin lumineux est défectueux depuis deux ou trois mois, la meilleure chose à faire, comme le font de nombreux citoyens lausannois, est de prendre le téléphone, d'appeler l'Administration lausannoise. Nous faisons la réparation immédiatement, puisqu'il s'agit de sécurité. Je prends note de la demande et les choses seront faites.

Question

M. Cédric Fracheboud (UDC): – Le mercredi 4 de ce mois, j'ai voulu me rendre à la déchetterie du Vallon après mon travail. C'est vrai, je n'ai pu arriver qu'à 18 h 50. J'ai trouvé porte close. L'employé qui était encore sur

place m'a dit que c'était fermé et qu'il n'était pas payé pour travailler en dehors de ses heures. Est-ce normal ou était-il pressé?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Oui, c'est normal! (*Eclat de rire.*)

Question

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Ma question concerne le passage des Jumelles nouvellement ouvert après les travaux. Ses portes affichent des heures d'ouverture et de fermeture correspondant aux horaires des magasins. Lors de nos discussions, avant l'adoption du préavis, il avait été question de garder ce passage ouvert 24 heures sur 24, sous réserve de mesures de police. Le Conseil n'ayant pas été informé par la Municipalité de problèmes spécifiques, nous posons la question: ce passage sera-t-il fermé la nuit et le dimanche, contrairement à ce qui nous avait été assuré lors du vote du préavis? Ou le magasin a-t-il affiché ces horaires parce qu'il en a envie? Quelles sont les raisons de cette décision?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je remercie M^{me} Egli de cette observation. J'en prends note. Cela ne correspond absolument pas à la convention signée avec le propriétaire des bâtiments. J'espère que nous pourrions y remédier dans les plus brefs délais.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – La presse nous a informés ce week-end et en début de semaine de la situation de la Compagnie générale de navigation (CGN). La Municipalité était-elle instruite de l'étude menée par les Cantons de Vaud et de Genève? Quel pourrait être le risque pour la Ville dans cette situation?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Nous ne sommes pas en mesure de répondre, le représentant de la Ville de Lausanne au Conseil d'administration de la CGN est le syndic. En tant que municipaux, nous n'avons pas été informés de cet audit. A plusieurs reprises, cela vous a été communiqué, la Municipalité a augmenté le nombre de ses actions dans la CGN. Mais cette nouvelle donnée structurelle n'est pour l'instant pas arrivée à la connaissance du collège municipal.

Le président: – Nous en avons terminé avec les questions orales. Je rappelle qu'il y a deux questions orales par groupe. Si un groupe en a trois ou quatre, à lui de s'organiser pour désigner les personnes qui prendront la parole.

Nous passons aux rapports. Le R59 n'étant pas prêt, nous prenons le R1, la motion de M. Gilles Meystre «Pour un PALM culturel». J'appelle à la tribune le président de la Commission de politique régionale, M. Serge Segura.

Motion de M. Gilles Meystre :
«Pour un PALM culturel!»¹

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de politique régionale.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Serge Segura (LE), rapporteur: – La Commission s'est réunie le 5 janvier 2009 pour examiner la prise en considération de la motion concernée. Elle était composée de M^{mes} Diane Gilliard, Nicole Grin et Sophie Michaud Gigon et de MM. Ulrich Doepper, Fabrice Ghelfi, Laurent Guidetti, Axel Marion, Philippe Mivelaz, Claude-Alain Voiblet et du rapporteur soussigné. M. Gilles Meystre était présent.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, accompagnée de MM. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, et Denis Decosterd, chef du Service du développement de la ville et de la communication. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Marie-Noëlle Domon-Aubort, qui est remerciée pour la qualité de celles-ci.

La motion fait suite au préavis 2008/26 «Politique culturelle de la Ville de Lausanne», et demande que l'aspect régional soit intégré de manière plus importante dans la réflexion et la gestion de la culture lausannoise. Elle demande qu'une concertation soit mise en place dans le domaine de la culture. Le terme «concertation» est volontairement imprécis afin de permettre la plus grande marge de manœuvre à la Municipalité dans le choix des méthodes et les objectifs poursuivis par la concertation. En particulier, celle-ci ne devrait pas se limiter aux aspects financiers.

Ce préavis ne prend pas en compte la dimension régionale dans la mesure où la Municipalité attendait la présentation de la nouvelle Loi sur la culture pour lancer une réflexion en ce sens.

Actuellement, le seul élément de «régionalisation» est le fonds intercommunal de la culture, mis en place par l'intermédiaire de Lausanne-Région. Il est financé sur une base volontaire. Les contributions servent de variable d'ajustement dans les budgets des Communes environnantes. Leur

montant est donc revu régulièrement en fonction de l'état des finances et des participations à la péréquation. Actuellement, le fonds dispose d'environ Fr. 700'000.– par année.

La législation cantonale pourrait prévoir un système contraignant pour les Communes, en incluant par exemple les dépenses culturelles dans la péréquation intercommunale. Plusieurs commissaires soulignent que l'aspect «volontariste» pose problème et font part de leur peu d'espoir que les Communes de l'agglomération fassent le pas d'elles-mêmes.

Certains commissaires sont préoccupés par le fait qu'une régionalisation de certains domaines culturels impliquerait une perte de pouvoir de décision. D'autres relèvent qu'il est nécessaire que les Communes de l'agglomération puissent avoir un certain pouvoir décisionnel pour qu'elles acceptent de participer. La Municipalité rappelle que la Ville de Lausanne n'intervient jamais dans la programmation des institutions. Les décisions qui sont prises sont relatives à la politique générale de l'institution et au financement (notamment par la présence de représentants dans les conseils de fondation). Il conviendra d'examiner comment des financements régionaux pourront être trouvés.

La marge de manœuvre prévue par la motion permettrait de varier les objectifs en fonction de chaque domaine ou institution. Ainsi, la Ville pourrait conserver une totale liberté de décision pour certains aspects de vie culturelle, par exemple pour le soutien d'artistes locaux. L'objectif qu'elle vise n'est pas de priver la Ville de toute marge de décision en matière de culture.

Les institutions culturelles lausannoises ont une portée très variable. Certaines ont une dimension purement communale, mais d'autres ont un rôle cantonal, national ou même international. Le rôle et l'impact des institutions doivent être pris en compte dans leur éventuelle «régionalisation». Selon la Municipalité, la régionalisation ralentit les prises de décision et pourrait mettre en danger certaines institutions. Il convient donc de pouvoir conserver une marge de manœuvre.

Dans un premier temps, la Municipalité propose d'entreprendre une expérience pilote avec pour objet le théâtre pour enfants. Elle s'est engagée, avec l'accord de la commission, à approcher les Communes environnantes afin de les intégrer dans la création du projet.

La prise en considération de la motion est acceptée par 5 oui et 4 abstentions.

Le président: – Vous avez la parole, Monsieur Segura.

M. Serge Segura (LE), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, si ce n'est pour rendre à César ce qui est à César: le président de la Commission de politique régionale, au moment de la rédaction de ce rapport, était M. Ghelfi.

¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088; *idem*, T. II (N° 18/I), pp. 1232-1233.

Le président : – J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Je passe au vote. Mais avant, vous pouvez nous répéter les déterminations de la Commission, Monsieur Segura.

M. Serge Segura (LE) : – La prise en considération de la motion Gilles Meystre a été acceptée par 5 oui et 4 abstentions.

Le président : – Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui... (*Aparté avec la secrétaire.*) Monsieur Guidetti, je rouvre la discussion, vous avez la parole.

Discussion

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Il me semblait avoir demandé le micro dans les temps... Je vous remercie.

Le groupe socialiste considère que les intentions du motionnaire sont bonnes. En commission, nous avons discuté longuement pour mettre en évidence la complexité de ce domaine. Comment faire participer financièrement d'autres Communes à la politique culturelle lausannoise, comment les impliquer dans les choix politiques? Cette politique devient-elle régionale? La politique lausannoise, telle qu'elle a été pratiquée ces dernières années, aurait-elle été possible avec une politique régionale? Ce qui a poussé une majorité de la Commission à défendre le renvoi de cette motion à la Municipalité, c'est la proposition de la directrice, M^{me} Zamora, de faire un test sur le théâtre pour le jeune public, d'en faire le bilan et de répondre à la motion de M. Meystre sur cette base. Nous nous réjouissons surtout de connaître ce bilan et vous invitons, comme le groupe socialiste, à renvoyer cette motion à la Municipalité.

Le président : – D'autres interventions? Si ce n'est pas le cas, cette fois la discussion est close.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce rapport le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, vous avez accepté le renvoi de cette motion. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Gilles Meystre: «Pour un PALM culturel!»;
- vu le rapport de la Commission de politique régionale qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Nous passons à la suite de l'ordre du jour. On m'informe à l'instant que le R159 est prêt et que nous pouvons le traiter. J'appelle son rapporteur, M. Jean-Luc Chollet.

Réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants

*Réponse aux postulats de M^{me} Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi,
de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard*

Rapport-préavis N° 2009/6

Lausanne, le 11 février 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux postulats de M. Ghelfi intitulé «Particules fines et ozone: pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement»¹, de M. Dunant intitulé «Pour des véhicules communaux propres!»², de M^{me} Maier intitulé «Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne!»³, et de M. Gaudard intitulé «Pour une énergie < incitative > et non contraignante»⁴.

Dans le cadre de cette réponse, la Municipalité propose d'équiper seize véhicules lourds de filtres à particules pour un coût de Fr. 400'000.–. Elle propose également d'étendre l'utilisation du biodiesel en remplaçant deux colonnes de distribution traditionnelles de carburant par des colonnes «flexfuel» et en adaptant une partie des véhicules lourds à l'utilisation du biodiesel pur. Le système flexfuel permet de réaliser des mélanges à la demande entre diesel et biodiesel pur, en fonction de la tolérance de chaque véhicule (de 5% à 100%). Le coût total de ce projet est de Fr. 240'000.–, dont Fr. 150'000.– pour l'introduction du système flexfuel et Fr. 90'000.– pour l'adaptation des véhicules.

La Municipalité propose que ces actions soient financées par le Fonds communal pour le développement durable.

Le biodiesel pur remplacera environ 40% de l'approvisionnement en diesel des colonnes de distribution concernées et permettra une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 550 tonnes par an. De plus, pour autant que le prix du diesel ordinaire soit supérieur à Fr. 1.65 par litre, l'approvisionnement en biodiesel pur permettra une réduction des coûts d'exploitation.

¹ Postulat déposé le 22 novembre 2005 (BCC 2005-2006, T. I, p. 1038), pris en considération et renvoyé en Municipalité le 17 janvier 2006 (BCC 2006, pp. 334-335).

² Postulat déposé le 27 juin 2006 (BCC 2005-2006, T. II, p. 1171), pris en considération et renvoyé en Municipalité le 21 novembre 2006 (BCC 2006, pp. 611-612).

³ Postulat déposé le 17 janvier 2006 (BCC 2006, T. I, pp. 334-335), pris en considération et renvoyé en Municipalité le 7 novembre 2006 (BCC 2006, pp. 435-436).

⁴ Postulat déposé le 13 mars 2007 (BCC 2007, p. 223.), pris en considération et renvoyé en Municipalité le 2 octobre 2007 (BCC 2007, pp. 137-142).

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	115
2. Table des matières	116
3. Rappel des éléments des postulats	117
4. Préambule	117
5. Réponses aux postulats de MM. Ghelfi et Dunant	118
5.1 <i>Etat de la situation: exigences légales et techniques</i>	118
5.1.1 Normes Euro et taxes RPLP	118
5.1.2 Filtres à particules.	118
5.2 <i>Politique municipale en matière de véhicules pour l'Administration</i>	119
5.2.1 Plan de mobilité.	119
5.2.2 Véhicules légers peu polluants	119
5.2.3 Véhicules lourds	119
5.2.4 Filtres à particules.	120
5.2.5 Biocarburants	120
5.2.6 Les tl	121
5.3 <i>En résumé</i>	121
6. Réponses aux postulats de M^{me} Maier et de M. Gaudard.	122
6.1 <i>Réduction du prix de stationnement pour les véhicules peu polluants</i>	122
6.1.1 Vignette «ECO Liberté» et gratuité de stationnement	122
6.1.2 Macaron de stationnement pour véhicules peu polluants.	123
6.2 <i>Autres mesures demandées par le postulat de M^{me} Maier.</i>	124
6.2.1 Réduction pour l'achat du carburant GNC	124
6.2.2 Accès facilité au statut d'exploitant de taxis de type A.	124
6.3 <i>Autres mesures demandées par le postulat de M. Gaudard</i>	125
6.3.1 Construction d'une infrastructure de bornes électriques de recharge.	125
6.3.2 Mise à disposition de l'énergie à un prix avantageux.	125
6.3.3 Promotion des véhicules électriques par le biais du Fonds communal	125
6.4 <i>En résumé</i>	125
7. Développement durable – Agenda 21	126
8. Aspects financiers	126
8.1 <i>Crédits d'investissement</i>	126
8.1.1 Filtres à particules.	126
8.1.2 Biodiesel	126
8.2 <i>Impact sur le budget</i>	127
8.2.1 Charges financières	127
8.2.2 Charges d'exploitation	127
9. Conclusions	127

3. Rappel des éléments des postulats

Dans son postulat, M. Ghelfi demande que la Municipalité :

- n’acquière des véhicules à moteur diesel que si ceux-ci sont équipés de filtres à particules (FAP) ;
- évalue d’équiper une partie des véhicules municipaux à moteur diesel du parc existant de FAP ;
- par le biais de ses représentants au Conseil d’administration des «tl», insiste pour que les véhicules des transports publics à moteur diesel soient équipés de FAP.

Pour sa part, M. Dunant demande à la Municipalité d’apporter une réponse modeste et pragmatique, à l’échelle des moyens dont dispose la Ville, à la question de la pollution causée par le trafic automobile et lui adresse les demandes suivantes :

1 Concernant les véhicules légers :

- que la Ville n’acquière plus que les véhicules légers indispensables à la marche des services communaux ;
- que les véhicules non indispensables soient remplacés par des partenariats de type Mobility ;
- que lors de nouvelles acquisitions, le choix se porte en principe sur des véhicules qui ménagent le plus possible l’environnement (tels que des véhicules hybrides ou bimodes).

2. Concernant les véhicules lourds :

- que les nouvelles acquisitions faites par la Ville correspondent au minimum aux normes EURO 4 et proposent des solutions satisfaisantes quant à l’émission de particules ;
- qu’un plan de renouvellement rapide soit établi pour les véhicules municipaux correspondant aux normes EURO 0, 1, 2 ;
- qu’un plan de mise à jour technique soit établi pour les véhicules municipaux correspondant à la norme EURO 3 afin qu’ils obtiennent un meilleur résultat sur le plan de la pollution atmosphérique.

Quant à M^{me} Maier, elle demande un certain nombre de mesures en faveur des véhicules roulant au gaz naturel (GNC), notamment des prolongations gratuites du temps de stationnement, l’octroi de rabais sur les macarons « Entreprises » et, pour les taxis, un accès facilité au statut d’exploitant de type A (avec permis de stationnement sur le domaine public). En parallèle, le postulat propose une dynamique de vente du carburant GNC à des prix préférentiels.

Enfin, M. Gaudard, demande des mesures en faveur des véhicules électriques : gratuité du stationnement sur les zones payantes appartenant à la commune, construction d’une infrastructure de bornes électriques de recharge, mise à disposition de l’énergie à un prix avantageux et promotion de ce type de véhicules par le biais du Fonds pour l’utilisation rationnelle de l’électricité et la promotion des énergies renouvelables (URE/PER).

4. Préambule

En préambule, la Municipalité rappelle qu’elle se préoccupe du bilan écologique des activités déployées sur son territoire en général, et particulièrement de celui des activités de son Administration. Ainsi, elle a développé des projets visant la réduction des nuisances dues au trafic automobile et l’amélioration de la qualité de vie des habitants, à l’instar du Plan directeur communal, du Plan de mobilité de l’Administration lausannoise, d’Agenda 21, voire de Quartiers 21.

La Municipalité présente ci-après, dans des chapitres distincts, les mesures qui ont un impact sur le fonctionnement de l’Administration (postulats de MM. Ghelfi et Dunant) et celles qui concernent les Lausannois (postulats de M^{me} Maier et de M. Gaudard).

5. Réponses aux postulats de MM. Ghelfi et Dunant

5.1 Etat de la situation : exigences légales et techniques

5.1.1 Normes Euro et taxes RPLP

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) distingue trois phases distinctes dans l'évolution des prescriptions sur les gaz d'échappement en Suisse :

- ◆ C'est au début des années septante que la Suisse introduit les premières prescriptions sur les gaz d'échappement. En 1971 entrait en vigueur la première limitation partielle des émissions (CO au ralenti pour les moteurs à essence, émissions de fumées pour les moteurs diesel), complétée en 1974 par les premières valeurs limites dans un cycle complet d'homologation. Dans cette phase initiale, la Suisse applique les règlements élaborés dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU). Ces normes seront renforcées à plusieurs reprises.
- ◆ Dans l'impossibilité d'atteindre ses propres objectifs de protection de l'air au sein de la CEE/ONU, la Suisse introduit à partir de 1982 sa propre législation. Celle-ci repose sur des méthodes de mesures établies (normes américaines pour les voitures de tourisme, méthodes CEE/ONU pour les autres catégories de véhicules) mais avec des valeurs limites plus sévères que dans la plupart des autres pays européens.
- ◆ Puis, à partir de 1995, la Suisse harmonise ses normes avec celles de l'Union européenne en intégrant dans sa propre législation nationale les directives correspondantes et en les appliquant aux mêmes dates.

Les normes actuelles en vigueur et les taux de la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) appliqués sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Normes européennes d'émission Euro et RPLP (Emission en g/kWh)

Norme	Euro 0	Euro 1	Euro 2	Euro 3	Euro 4	Euro 5
Oxyde d'azote (Nox)	14,4	8	7	5	3,5	2
Monoxyde de carbone (CO)	11,2	4,5	4	2,1	1,5	1,5
Hydrocarbures (HC)	2,4	1,1	1,1	0,66	0,46	0,46
Particules	–	0,36	0,15	0,1	0,02	0,02
RPLP (Ct par tonne/km parcouru)	3,07	3,07	3,07	2,66	2,26	2,26

Source : OFEV et Administration fédérale des douanes.

5.1.2 Filtres à particules

Les filtres à particules pour moteur diesel ont été développés ces dernières années et ont été utilisés dans un premier temps pour les véhicules de chantier, avant d'être installés sur des poids lourds. Le filtre permet de retenir jusqu'à 99% des particules de suie, presque 100% des hydrocarbures et 96% des émissions de CO₂. Les particules sont filtrées puis transformées par catalyse, avec les substances gazeuses, en substances inoffensives (CO₂, H₂O) par contact avec le revêtement du catalyseur.

Les nouveaux véhicules sont pour la plupart équipés en série d'un système catalytique sélectif (SCR) qui, grâce à l'ajout d'un additif dans le carburant (en règle générale une solution aqueuse à base d'urée de synthèse), transforme également les oxydes d'azote en produits inoffensifs (azote et eau).

Les nouveaux filtres ont une capacité autonettoyante, grâce au revêtement catalytique qui les équipe et dont le fonctionnement dépend en premier lieu du niveau de température des gaz d'échappement du moteur. Pour assurer une régénération suffisante du filtre, il est nécessaire que la température des gaz d'échappement soit supérieure à 250 °C pendant plus de 25 % du temps de fonctionnement.

Les filtres à particules catalytiques sont donc bien adaptés aux véhicules roulant de manière régulière et constante, tels les bus, camions de voirie ou de collecte de déchets.

Les nouveaux véhicules équipés de filtres à particules respectent donc les normes Euro 4, voire Euro 5. La durée de vie estimée de ce type de filtres est de 6 à 10 ans, soit largement suffisante par rapport à celle des véhicules que la Direction des travaux prévoit d'équiper (voir ci-dessous 5.2.4).

Il est aussi possible d'équiper de filtres à particules des camions déjà en service, répondant aux normes Euro 0, 1 ou 2. Cette opération est toutefois complexe dans la mesure où la place disponible pour l'installation d'un tel filtre est limitée. Une telle modification a également pour conséquence de diminuer légèrement la puissance du moteur et d'augmenter la consommation de carburant. Il convient par ailleurs de préciser que l'installation d'un filtre à particules n'entraîne pas une amélioration du taux de redevance (RPLP). Pour être mis au bénéfice d'une catégorie plus favorable de la RPLP, une nouvelle homologation est requise. Or, cette démarche, qui doit être entreprise par le fournisseur du véhicule, est coûteuse et n'est pas incluse dans le forfait d'installation du filtre à particules.

5.2 Politique municipale en matière de véhicules pour l'Administration

5.2.1 Plan de mobilité

Dans son rapport-préavis N° 2005/36 du 26 mai 2005 intitulé « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) 5^e partie : Transports et mobilité »⁵, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre un « plan de mobilité de l'Administration lausannoise » (PML) qui correspond à l'objectif de la mobilité durable. L'un des volets de ce projet concerne le remplacement des véhicules non spécialisés de l'Administration communale par l'autopartage.

Après un premier test concluant effectué avec quatre véhicules Mobility à la rue Beau-Séjour 8 à Lausanne, le Service des routes et de la mobilité propose douze véhicules Mobility aux services installés dans le nouveau bâtiment administratif de Flon-Ville. Ces véhicules, stationnés au parking de Chauderon, sont mis à la disposition des collaborateurs qui doivent se déplacer dans le cadre de leur travail et parcourent moins de 2500 km par année. Le PML sera étendu à toute l'Administration communale dans le courant de l'année 2009.

5.2.2 Véhicules légers peu polluants

Comme indiqué dans le chapitre 5.2 du rapport-préavis N° 2005/36 précité, la Municipalité désire également favoriser les véhicules propres. A ce jour, l'Administration communale exploite trente véhicules bimodes (essence/gaz) et trois véhicules hybrides (essence/électricité).

Bien que le bilan écologique de l'utilisation de ces véhicules soit favorable, les inconvénients suivants sont cependant à relever :

- le prix : il faut compter environ Fr. 8000.– à Fr. 10'000.– de plus pour un véhicule hybride (essence/électricité) que pour un véhicule traditionnel du même type, et environ Fr. 3000.– de plus pour un véhicule bimode (essence/gaz) ;
- les difficultés liées à l'entretien des véhicules hybrides qui doit être réalisé presque entièrement chez le fournisseur, vu les spécificités de ces véhicules ;
- le nombre encore restreint de modèles offerts sur le marché, qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins de l'Administration.

5.2.3 Véhicules lourds

La Municipalité a décidé de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, une politique visant à réduire le parc des poids lourds de la Ville en optimisant ce dernier par l'achat de véhicules modernes, plus performants et polyvalents, et en améliorant leur exploitation.

La flotte des véhicules lourds de la Ville peut être divisée en deux catégories :

- ◆ *Les véhicules d'intervention*, qui ne parcourent que très peu de kilomètres par année et n'interviennent que dans des cas particuliers. Par exemple, ceux du Service de protection et de sauvetage lausannois (SPSL) ou ceux équipés de structures spéciales, comme une nacelle, et qui sont en général maintenus en service pendant de longues années, vu leur emploi peu fréquent.

⁵BCC 2005-2006, T. I, pp. 944-1015.

La Ville compte à ce jour vingt-sept véhicules d'intervention répondant aux normes Euro 0, 1 et 2 et deux véhicules répondant à la norme Euro 3. Ces véhicules sont néanmoins indispensables. Compte tenu du peu de distance parcourue annuellement par ces véhicules, ils génèrent peu de pollution et les taxes RPLP liées à leur utilisation sont faibles.

Ils seront changés lorsqu'ils auront atteint un état de vétusté ne leur permettant plus de remplir leur mission.

◆ *Les véhicules de transport et de travail*, qui sont sollicités de manière « commerciale » et nécessitent une analyse plus pointue. Dans cette catégorie, on dénombre :

- 38 véhicules répondant aux normes Euro 0, 1 et 2. Ils sont polluants et la structure de la taxe RPLP les rend onéreux à l'exploitation. La Municipalité entend donc les renouveler en priorité, à l'image de ce qui s'est fait en 2007, lorsque 19 véhicules de cette catégorie ont été remplacés par 12 véhicules de normes Euro 4 et 5 ;
- 18 véhicules répondant à la norme Euro 3 ;
- 1 véhicule répondant à la norme Euro 4.

5.2.4 Filtres à particules

Afin de tester l'efficacité de l'adjonction d'un filtre catalytique sur un ancien véhicule, un programme d'essai de longue durée a été mené sur un véhicule de collecte des ordures datant de 1993. L'essai a duré une année et s'est achevé en juillet 2007. Les mesures de contrôle ont montré que le fonctionnement du filtre était satisfaisant, tant au niveau de la température du filtre (plus de 50% du temps d'exploitation au-dessus de 200 °C) que des pertes de charges et des rendements au niveau des émissions. Il a donc été décidé de conserver ce filtre sur le véhicule testé.

Les frais d'équipement d'un camion sont relativement élevés et se montent à Fr. 25'000.– environ (fourniture du filtre, pose et adaptation du véhicule). En raison du coût important lié à la mise en place d'un filtre, cette option présente un intérêt uniquement pour des véhicules qui ont encore un potentiel d'utilisation de deux ans au minimum. Ainsi, si l'on considère qu'il serait possible d'équiper de filtres à particules les véhicules aux normes Euro 0, 1 et 2 et qu'on les conservera encore deux ans au moins, ce sont environ seize véhicules de l'Administration qui sont concernés. L'investissement à prévoir est donc de Fr. 400'000.–.

En tenant compte de cette mesure et d'un rythme de renouvellement moyen de trois ou quatre véhicules lourds par année, le parc de la Direction des travaux sera entièrement composé de camions et d'engins équipés de filtres à particules ou répondant aux normes Euro 3 ou plus d'ici cinq ou six ans.

5.2.5 Biocarburants

En 2005, la Municipalité a décidé d'introduire des biocarburants pour l'approvisionnement des citernes communales, avec pour objectif de réduire les émissions de CO₂ produites par le parc de véhicules de son Administration. L'utilisation d'essence (E5) et de diesel (B5) contenant 5% de biocarburant a été testée durant plus de deux ans avec un succès mitigé en termes de coût de la tonne de CO₂ économisée. En effet, les mélanges E5 et B5 déjà préparés ont un prix supérieur aux prix de l'essence et du diesel. La réalisation et le stockage de ces mélanges impliquent un coût d'infrastructure important qui est répercuté par le fournisseur. L'avantage concurrentiel du prix du biodiesel pur, qui est de l'ordre de Fr. 1.50 par litre, est ainsi perdu.

Afin de pouvoir bénéficier du prix du biodiesel pur, la Municipalité propose de tester la technologie flexfuel en projet pilote. Il s'agit de remplacer deux colonnes de distribution de diesel existantes aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV) par des colonnes permettant de réaliser des mélanges à la demande entre diesel traditionnel et biodiesel pur, en fonction de la tolérance de chaque véhicule. Pour autant que le prix du diesel soit supérieur à Fr. 1.65 par litre, ce projet permet un retour sur investissement⁶. Cela signifie que la tonne de CO₂ économisée n'est plus un coût, mais permet des économies sur les coûts d'exploitation. Avec un prix du diesel ordinaire à Fr. 1.80/l, le retour sur investissement est atteint en moins de dix ans.

Le biodiesel retenu dans le cadre de ce projet est produit à partir d'huiles végétales usagées, traitées selon les normes européennes en vigueur pour le diesel. Ce recyclage participe à l'amélioration du cycle de vie de ce produit et lui assure un bilan environnemental classé parmi les meilleurs des vingt-cinq filières de biocarburants évaluées dans le rapport publié par l'Office fédéral de l'environnement. Ce biocarburant permet de réduire les émissions de CO₂ de l'ordre de 70% par rapport

⁶Y compris en tenant compte des frais d'exploitation supplémentaires dus à l'augmentation de la fréquence des vidanges qu'implique l'utilisation du biodiesel.

à la filière du diesel pauvre en soufre, tout en ayant une empreinte écologique environ deux fois moindre. Trois fournisseurs suisses proposent ce type de biodiesel actuellement et disposent chacun largement de la capacité de fournir les volumes nécessaires à une généralisation de son utilisation par la Ville de Lausanne.

Par ailleurs, le dispositif prévu peut fonctionner avec tout type de biodiesel certifié. Il sera donc possible d'utiliser de nouveaux types de biodiesels, encore plus durables ou plus économiques, au fur et à mesure de leur apparition sur le marché.

Parmi les véhicules qui s'approvisionnent aux AMV, treize supporteront un mélange contenant entre 30 % et 100 % de biodiesel sans modification technique, quatorze nécessiteront des adaptations techniques qui impliquent des dépenses de moins de Fr. 1000.– et cinq nécessiteront des adaptations de l'ordre de Fr. 5000.–, ainsi qu'éventuellement dix véhicules supplémentaires (en attente de confirmation du fabricant qui devrait proposer à moyen terme un procédé d'adaptation). Certains véhicules ne pourront pas tolérer plus de 5 % de biodiesel.

Les garanties des constructeurs se limitant en général aux normes en vigueur, soit aux biocarburants à 5 %, le biodiesel ne sera introduit sur les véhicules qu'à l'échéance des garanties.

L'introduction du système flexfuel et l'adaptation de dix-neuf véhicules permettront un remplacement d'environ 30 % du volume de diesel distribué aux AMV par du biodiesel et une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 420 tonnes/an. En comptant l'adaptation de dix véhicules supplémentaires au biodiesel pur, ces chiffres passeront respectivement à près de 40 % du volume de diesel consommé et 550 tonnes de CO₂ par an.

La Municipalité propose de financer ces mesures par le Fonds pour le développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre des autorisations d'achat de véhicules, la Municipalité tiendra compte de la possibilité d'acquérir des véhicules de série pouvant rouler au biodiesel pur. Cette mesure permettra d'augmenter les bénéfices environnementaux mentionnés ci-dessus.

5.2.6 Les tl

Les Transports publics de la région lausannoise (tl) suivent, pour leur part, une politique de flotte qui privilégie la traction électrique (82 trolleybus et 17 rames TSOL). Toutefois, en fonction des coûts d'infrastructures élevés (lignes aériennes, voies, sous-stations d'alimentation électrique) et de la fréquentation de la ligne (zones desservies à faible densité de population), les tl recourent encore à des véhicules à propulsion thermique. Dans ces cas, les véhicules sont prioritairement équipés de moteurs à gaz réputés peu polluants (38 autobus standard). C'est ainsi que les tl réalisent 80 % de kilomètres annuels avec de l'énergie propre (électricité ou gaz). En revanche, pour des raisons de capacité et de puissance et tenant compte de la topographie particulière de la région, les autobus articulés doivent être équipés de moteurs diesel plus puissants. Ces véhicules sont alors équipés d'un filtre à particules de type CRT (Continuously Regenerating Trabs = à régénération continue) certifié VERT, norme plus exigeante que la norme Euro, notamment pour les particules ultrafines. Actuellement, tout le parc diesel des tl est équipé de filtres (55 autobus articulés) à l'exception de 6 autobus à deux étages et 7 autobus moyens qui sont en cours de remplacement par 6 autobus à deux étages répondant aux normes Euro 4, équipés de filtres à particules, et 6 autobus moyens à gaz.

5.3. En résumé

La Municipalité, par le remplacement des véhicules les plus polluants de l'Administration lausannoise, l'équipement proposé dans le présent rapport-préavis en filtres à particules de véhicules communaux, l'utilisation d'un biodiesel issu d'une filière exemplaire et la mise en place d'un plan de mobilité, traduit dans les faits sa préoccupation en matière de bilan écologique des activités de son Administration. Elle se conforme ainsi aux objectifs fixés dans le préavis N° 2005/36 Agenda 21, 5^e volet « Transports et mobilité ».

6. Réponses aux postulats de M^{me} Maier et de M. Gaudard

6.1 Réduction du prix de stationnement pour les véhicules peu polluants

En matière de parcage et de déplacement en ville de Lausanne, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 85 % des places du centre ville sont limitées à deux heures ou moins afin de favoriser l'accessibilité aux commerces et activités tout en dissuadant le stationnement des pendulaires ;
- l'usage de véhicules moins polluants est louable, mais le recours aux transports en commun et aux déplacements à pied ou à vélo restent les meilleures solutions de mobilité au centre ville susceptibles d'engendrer une baisse significative de la pollution et des nuisances.

Afin de clarifier la terminologie et d'éviter la confusion avec les macarons de stationnement (autorisation permettant le parcage de longue durée dans des zones réglementées pour résidents et entreprises domiciliés sur le territoire lausannois), le terme « macaron ECO Liberté » utilisé par M^{me} Maier dans son postulat est remplacé par « vignette ECO Liberté » dans la présente réponse.

Précisons également d'emblée que les véhicules roulant au gaz naturel carburant (GNC) ont un moteur de type bivalent ou bi-fuel permettant d'accepter de l'essence pour les déplacements dans des zones non couvertes par le réseau de distribution du GNC. Le réservoir d'essence a une capacité de l'ordre de 15 litres afin de privilégier l'utilisation du GNC. Les véhicules concernés par le postulat de M. Gaudard disposent d'un moteur électrique uniquement, il ne s'agit pas de véhicules hybrides (motorisation double, thermique et électrique).

6.1.1 Vignette «ECO Liberté» et gratuité de stationnement

Dans son postulat, M^{me} Maier demande la « création d'une vignette «ECO Liberté», qui accorderait un certain nombre de privilèges, comme la possibilité de prolonger sa durée de parking gratuitement de la moitié du temps maximal sur les emplacements gérés par la Ville (par exemple une durée limitée à deux heures serait étendue à trois heures, etc.) ». M. Gaudard pour sa part, demande la gratuité pour le parcage sur les zones payantes appartenant à la Commune.

Une durée prolongée de parcage pour les véhicules roulant au GNC et la gratuité pour les véhicules électriques auraient pour effet de diminuer la mobilité motorisée en ville par une réduction de l'offre en places de parc. Toutefois, la Municipalité reste favorable à la stratégie de stationnement maîtrisé de courte durée en ville sur le domaine public pour les clients visiteurs des commerces et des activités.

La création d'une vignette «ECO Liberté» pour les véhicules fonctionnant au GNC ou d'une vignette assurant la gratuité pour les véhicules électriques serait difficilement réalisable, car elle aurait des conséquences négatives :

- des règles devraient définir les critères techniques des véhicules roulant au GNC autorisés à circuler avec une vignette «ECO Liberté». La liste des véhicules devrait être ensuite régulièrement mise à jour par l'Autorité compétente en fonction de l'évolution des modèles ;
- l'octroi de privilèges pourrait rapidement provoquer des inégalités de traitement entre plusieurs types d'utilisateurs de véhicules à motorisation peu polluante tels que : les voitures hybrides, les véhicules roulant au biocarburant comme le bioéthanol ou le biodiesel, etc. De plus, ces privilèges pourraient encourager un trafic motorisé généré par ces nouvelles facilités de stationnement, ce qui serait contraire à la politique de report modal sur les transports publics voulue par la Ville de Lausanne ;
- la vignette devrait comporter un codage de sécurité pour référencer les voitures avec une liste informatisée des bénéficiaires à disposition des « gardes-parcs ». Sinon, lors des contrôles du stationnement, les « gardes-parc » seraient bien en peine de reconnaître les caractéristiques écologiques du véhicule contrôlé sans consulter le permis de circulation. La police ne serait tout simplement pas en mesure de distinguer un modèle électrique ou un modèle fonctionnant au GNC de leurs homologues à essence. Sans cette vérification, le risque d'abus est élevé, car un détournement de ce type de vignette serait somme toute assez aisé.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en fonction de la technologie des horodateurs, il est impossible d'introduire des informations complémentaires sur les tickets de contrôle ou l'écran d'affichage. S'agissant d'un matériel standard utilisé à l'échelle européenne, un développement spécifique à notre ville n'est pas envisageable à un coût raisonnable.

Il ressort clairement de ce qui précède que l'utilisation de vignettes accordant un certain nombre de privilèges aux véhicules électriques ou fonctionnant au GNC présente des difficultés pratiques de mise en œuvre qui la rendent inapplicable. La Municipalité ne peut entrer en matière sur cet objet. Toutefois, elle propose ci-après une mesure générique qui va au-delà de ce que demandent les auteurs des postulats.

6.1.2 Macaron de stationnement pour véhicules peu polluants

Le postulat de M^{me} Maier demande l'introduction d'un «rabais conséquent sur le macaron «Entreprise», pour les professionnels équipés de véhicules moins polluants». Cette proposition s'insère parfaitement dans la politique municipale de diminution de la pollution due au trafic routier. La Municipalité entend même aller au-delà de la suggestion de M^{me} Maier et étendre cette possibilité également aux détenteurs d'un macaron de type «Résidant», de manière à augmenter l'effet bénéfique en termes d'émissions de particules de cette mesure. En effet, de la sorte, le nombre potentiel de véhicules concernés passe ainsi de quelques centaines à plusieurs milliers.

La Municipalité applique une politique d'attribution de macarons «Entreprise» restrictive. Les critères actuels, définis par les prescriptions municipales du 21 août 1997 sur le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique, permettent l'octroi d'un macaron pour les véhicules professionnels satisfaisant aux principales conditions suivantes :

- l'entreprise est domiciliée sur le territoire lausannois ;
- le véhicule est immatriculé au nom de l'entreprise ;
- le véhicule est indispensable aux activités de l'entreprise (par exemple : transports de matériel ou de personnel, dépannage, entretien, etc.).

La taxe annuelle du macaron «Entreprise» est de Fr. 400.–.

Rappelons également les règles régissant l'octroi du macaron «Résidant», valables pour l'ensemble des 14 zones couvrant la quasi-totalité du territoire urbain communal :

- le résidant est inscrit auprès du Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne ;
- le logement principal du résidant se trouve à une adresse dans la zone concernée ;
- le véhicule est immatriculé au nom du résidant.

La taxe annuelle permettant d'obtenir ce macaron se monte également à Fr. 400.–.

Pour favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants, des rabais sur la taxe relative au macaron parking «Entreprise» est envisageable. Par rapport à un véhicule classique, un véhicule peu polluant contribue à la réduction des émissions de CO₂. L'appellation générique «peu polluant» couvre tous les types de véhicules utilisant des technologies de motorisation qui contribuent à limiter les atteintes à l'environnement. Entrent dans cette catégorie les véhicules à motorisation hybride, ceux roulant au GNC ou utilisant d'autres types de carburant peu nuisible à l'environnement (biocarburant) et les véhicules électriques.

La définition exacte des véhicules «peu polluants» pouvant bénéficier d'un rabais sur les macarons «Entreprise» ou «Résidant» s'appuiera sur les critères techniques définis par les services cantonaux spécialisés, tels que le Service des automobiles et de la navigation (SAN) et le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).

Outre le fait de satisfaire à ces critères, les conditions supplémentaires suivantes devront également être remplies :

- le macaron ne sera valable que pour le véhicule bénéficiaire et non utilisable sur un autre véhicule (intransmissible) ;
- le rabais ne concernera que le macaron du véhicule bénéficiaire (et non, bien sûr, l'ensemble des macarons d'une entreprise disposant d'un seul véhicule peu polluant).

Cette liste est non exhaustive et d'autres critères pourront s'ajouter à ceux énumérés ci-dessus. Les critères d'attribution du rabais seront formalisés dans un règlement municipal.

La Municipalité, au vu des différentes démarches à entreprendre, notamment auprès du SAN, ne peut se prononcer aujourd'hui sur un délai pour l'introduction de cette mesure. Elle s'engage toutefois à la mettre en œuvre aussi rapidement que possible.

6.2 Autres mesures demandées par le postulat de M^{me} Maier

6.2.1 Réduction pour l'achat du carburant GNC

« Renforcement des actions encourageant le GNC en accordant une réduction importante sur l'achat du gaz durant les deux premières années »

La proposition de réduction sur les achats de gaz naturel carburant (GNC) durant les deux premières années est déjà effective actuellement puisque le prix de vente du GNC, fixé par les Services industriels sur les cinq stations en activité, est de Fr. 1.58.– le kilo, correspondant à Fr. 1.07.– d'équivalent litre d'essence dont le prix actuel est de l'ordre de Fr. 1.30/litre. Le GNC présente un net avantage financier pour l'utilisateur et permet de diviser par deux l'impact d'un véhicule sur l'environnement.

Toutefois, il convient de signaler que le prix de vente du GNC pratiqué par les Services industriels est un prix plancher et qu'il n'est plus possible d'accorder des réductions supplémentaires sans compromettre la viabilité financière du service offert. De plus, le prix proposé a anticipé la défiscalisation du GNC, selon la Loi sur l'imposition des huiles minérales, qui propose un abaissement de 40 cts des taxes par équivalent litre de gaz naturel utilisé comme carburant. Initialement prévue pour mi-2007, elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, date à laquelle les SIL ont encore ajusté à la baisse le prix du GNC. Les Services industriels maintiendront, autant que possible, un prix du GNC attractif.

En outre, la Ville de Lausanne, associée à son fournisseur Gaznat, offre Fr. 1000.– lors de l'acquisition d'un véhicule fonctionnant au GNC. Depuis 2004, cette action a permis de soutenir l'achat de 92 véhicules. Le surcoût à l'achat d'une voiture au GNC est, selon les marques, de Fr. 2000.– à Fr. 5000.– par rapport à un modèle comparable équipé d'un moteur à essence. Au prix actuel de l'essence, les acquéreurs bénéficient toutefois d'un très rapide retour sur investissement : après 2000 à 5000 km déjà).

Selon les prévisions des services de l'Union européenne (UE) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), la part des véhicules roulant au GNC sera de l'ordre de 10% du total des automobiles en circulation à l'horizon 2020. Cette forte progression est due à la diversité des modèles, à leurs caractéristiques techniques et à leur attractivité financière.

En Suisse, le nombre de véhicules roulant au GNC augmente régulièrement de même que la densité du réseau de stations-service proposant du GNC. Actuellement, plus de sept mille cinq cents voitures roulent au gaz naturel et plus de cent stations-service distribuent du GNC, dont une trentaine en Suisse romande et cinq à Lausanne et environs.

6.2.2 Accès facilité au statut d'exploitant de taxis de type A

« Encouragement des taxis à s'équiper de véhicules moins polluants (comme par exemple l'accès facilité au statut A) »

Le domaine d'activité des taxis est géré par l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-dessous : l'Association), dont Lausanne fait partie. A ce jour, seuls deux exploitants de type «A» utilisent des véhicules fonctionnant au GNC pour assurer le transport de leurs clients.

L'autorisation de type «A» permet d'exploiter un service de taxis avec permis de stationnement sur le domaine public. Actuellement, il n'existe aucune base légale, ni réglementaire, qui permettrait d'avantager un candidat à l'obtention d'une autorisation de ce type, dès lors qu'il ferait le choix de rouler avec une voiture fonctionnant au GNC. En revanche, il est évidemment possible d'ajouter cette condition aux autres critères (ancienneté dans la profession, aptitudes professionnelles, situation financière, etc.) permettant à l'organe compétent de départager les particuliers ou les entreprises sollicitant l'octroi d'autorisations de type «A». De fait, dans cette hypothèse, ledit organe pourrait privilégier les exploitants de voitures peu polluantes, répondant de manière égale à leurs concurrents, à tous les autres critères d'octroi.

En tout état de cause, compte tenu de ce qui précède, il appartiendra à l'Association de décider si, et le cas échéant comment, elle entend favoriser l'usage de véhicules peu polluants.

Afin d'encourager le passage aux véhicules au GNC, les SIL ont élaboré, en collaboration avec Gaznat et l'Association, une extension des mesures déjà proposées. Gaznat propose un subside supplémentaire de Fr. 500.– à l'achat d'un véhicule neuf – ce qui porte la subvention totale à Fr. 1500.– – et les SIL un rabais de 5% sur le GNC vendu aux stations de Perrelet et de la Borde. Enfin, les véhicules au GNC (de même que d'autres types de véhicules peu polluants) sont actuellement dispensés de la taxe annuelle de Fr. 88.– due au Service intercommunal des taxis.

6.3 Autres mesures demandées par le postulat de M. Gaudard

6.3.1 Construction d'une infrastructure de bornes électriques de recharge

La construction d'une infrastructure de bornes de recharge pour voitures électriques serait contraire à la politique de report modal sur les transports publics évoquée plus haut. En effet, avec des durées de recharge de quatre à huit heures, la création d'une telle infrastructure aurait un effet incitatif pour les pendulaires qui pourraient alors parquer au centre-ville et laisser leurs véhicules se recharger pendant leur journée de travail.

En matière de mobilité privée, la Ville soutient déjà les scooters et les vélos électriques, par une subvention à l'achat et en mettant à disposition une infrastructure de bornes de recharge pour les premiers. Pour les deux-roues, la durée de recharge est plus courte (de une heure et demie à quatre heures suivant les modèles) et la place nécessaire sur l'espace public est évidemment nettement moins importante que pour des véhicules à quatre roues.

6.3.2 Mise à disposition de l'énergie à un prix avantageux

La Municipalité renonçant à entrer en matière sur la question des bornes électriques, la question du prix de l'énergie ne se pose pas.

6.3.3 Promotion des véhicules électriques par le biais du Fonds communal

Toyota, avec son modèle Prius, a fait figure de pionnier dans le domaine des motorisations hybrides. De nombreux constructeurs automobiles lui ont désormais emboîté le pas et ont lancé des programmes de recherche visant à développer des véhicules électriques ou avec une motorisation hybride électrique-essence ou électrique-gaz naturel. Le marché pour ces deux derniers types de motorisation est mature et plusieurs modèles sont déjà disponibles en Suisse.

La raison de cet intérêt s'explique par l'excellent rendement des moteurs électriques : en effet, un véhicule à accumulateur et traction électriques a un rendement au minimum deux fois supérieur aux moteurs à combustion. Un problème subsiste cependant pour que l'on assiste à un développement important des véhicules « tout électrique » : le stockage de l'électricité suscite encore de nombreux défis techniques (poids, prix, durée de vie des batteries).

Actuellement, il n'existe pas de modèles de véhicules à traction électriques produits en grande série. Il est probable toutefois que les constructeurs franchissent le pas dans un futur proche.

Par symétrie avec les véhicules à gaz, la Municipalité proposera le moment venu – soit sitôt un véhicule tout électrique performant produit en série disponible sur le marché suisse – d'accorder une subvention à l'achat de ce type de véhicule, financée par le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

6.4 En résumé

Bien que dans une proportion moindre par rapport aux véhicules à essence, les véhicules fonctionnant au GNC émettent toutefois des composés polluants. Il en va de même, indirectement, pour les véhicules électriques, mais de manière très faible puisque l'électricité consommée en Suisse présente les émissions liées de CO₂ les plus basses d'Europe. Le recours aux transports en commun doit en ce sens être privilégié. Néanmoins, les postulats de M^{me} Maier et de M. Gaudard reposent sur la volonté louable de réduire la pollution.

Afin de contribuer à inciter les automobilistes à choisir des véhicules moins ou peu polluants, notamment ceux fonctionnant au GNC ou à l'électricité, la Municipalité propose l'application des mesures suivantes :

- intégrer dans la réglementation ad hoc la possibilité d'accorder aux sociétés utilisant des véhicules peu polluants pour leurs activités professionnelles un rabais de 50 % sur le macaron « Entreprise » de ces véhicules ;
- intégrer dans la réglementation ad hoc la possibilité d'accorder aux Lausannois utilisant de manière privée un véhicule peu polluant un rabais de 50 % sur le macaron « Résidant » ;
- maintenir autant que possible un prix de vente du GNC par la Ville attractif ;
- maintenir la subvention du Fonds pour le développement durable de Fr. 500.– à l'achat d'une voiture fonctionnant au GNC (Gaznat offrant également une subvention de Fr. 500.–, la subvention complète est de Fr. 1000.–) ;

- introduire une subvention par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables à l'achat d'une voiture à traction électrique, sitôt qu'un tel véhicule produit en série sera disponible sur le marché suisse.

Au demeurant, la Municipalité proposera à l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis d'introduire l'utilisation de voitures roulant au GNC dans les critères d'évaluation et de sélection des candidatures à l'octroi d'autorisations de type «A».

7. Développement durable – Agenda 21

Les mesures préconisées dans ce rapport-préavis sont conformes aux lignes directrices définies dans le rapport-préavis N° 2005/36 déjà cité, relatif à la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21, 5^e partie : transports et mobilité).

En outre, les financements sollicités ci-dessous aux points 8.1.1 et 8.1.2 sont conformes à l'article 1A, lettre b, du Règlement du Fonds communal pour le développement durable qui permet de financer «des mesures en matière énergétique pour peu qu'elles ne puissent pas être promues par l'utilisation du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables». En l'occurrence, ce dernier fonds ne permet effectivement pas de soutenir des mesures dans le domaine de l'énergie thermique (moteur à combustion).

8. Aspects financiers

8.1 Crédits d'investissement

8.1.1 Filtres à particules

Comme indiqué au point 5.2.4, la Municipalité propose de prélever Fr. 400'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour équiper seize véhicules de filtres à particules. Ce montant a été estimé sur la base des prix pratiqués en 2007, obtenus de divers fournisseurs de camions et comprend les éléments suivants :

◆ <i>Service d'assainissement</i>	
Équipement de 12 camions de filtres à particules (12 x 25'000.–)	Fr. 300'000.–
◆ <i>Service des routes et de la mobilité</i>	
Équipement de 4 camions de filtres à particules (4 x 25'000.–)	Fr. 100'000.–
	Total Fr. 400'000.–

8.1.2 Biodiesel

L'introduction du système flexfuel et l'adaptation de 29 véhicules lourds au biodiesel pur nécessitent un investissement de Fr. 240'000.– :

Système flexfuel	150'000.–
Colonnes, logiciel de gestion, automates et badges d'identification pour le diesel	68'000.–
Automate et badges essence conventionnelle	10'000.–
Développement d'une gestion du diesel en fonction de la température	13'000.–
Révisions et mise à niveaux des citernes	10'000.–
Raccordements hydrauliques	20'000.–
Génie civil, fouille	8'000.–
Raccordements électriques	3'000.–
Montage des colonnes	4'000.–
Divers et imprévus	14'000.–
Adaptation de véhicules lourds	90'000.–
Adaptation de 19 véhicules pour passage au biodiesel pur	39'000.–
Réserve pour adaptation au biodiesel pur de 10 véhicules supplémentaires	50'000.–
Arrondi	1'000.–
Total	240'000.–

La Municipalité propose de prélever ce montant sur le Fonds pour le développement durable. Le comité de ce fonds a déjà accordé une subvention de Fr. 98'000.– pour le remplacement des deux colonnes diesel standard des AMV par des colonnes flexfuel. En cours de mise en œuvre, mais avant réalisation, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de relier les deux colonnes aux citernes de diesel et biodiesel par un même raccordement et que chaque colonne devait disposer de son propre double raccordement. D'autre part, afin de simplifier la gestion de la distribution de carburant, il est également proposé de remplacer le système informatique de gestion et d'identification pour la distribution d'essence afin de disposer d'un outil unique pour tous les carburants distribués aux AMV. Ces éléments augmentent le coût de l'installation, qui nécessitait dès lors l'aval de votre Conseil. Le projet a donc été suspendu dans l'attente de votre décision. Suite à l'obtention d'informations plus précises sur les possibilités d'adaptation des véhicules lourds au biodiesel pur, le projet a également été étoffé dans ce sens.

8.2 Impact sur le budget

8.2.1 Charges financières

Les investissements sollicités étant financés par le Fonds pour le développement durable, ils n'impliquent pas de charges financières.

8.2.2 Charges d'exploitation

L'augmentation de la fréquence des vidanges du fait de l'utilisation de biodiesel de 30% à 100% pour quarante-deux véhicules implique des charges supplémentaires estimées à Fr. 33'000.– par an. Si nécessaire, en fonction du moment de la mise en œuvre de l'adaptation des véhicules, la Municipalité sollicitera en cours d'année un crédit supplémentaire pour couvrir ces charges. Il est toutefois probable que ces dernières ne devront être supportées que dès 2010 seulement et seront alors portées normalement au budget de fonctionnement.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/6 de la Municipalité, du 11 février 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Particules fines et ozone : pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement » et de M. Marc Dunant « Pour des véhicules communaux propres ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité aux postulats de M^{me} Christina Maier « Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! » et de M. Guy Gaudard « Pour une énergie < incitative > et non contraignante » ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 400'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour équiper 16 véhicules lourds de la Direction des travaux de système de filtres à particules compatibles avec le biodiesel ;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 240'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour introduire en projet pilote le système « flexfuel » de distribution de carburant aux Ateliers et magasins de la Ville et adapter 29 véhicules lourds à l'utilisation du biodiesel pur.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M^{me} Sarah Frund (AGT), M. Guy Gaudard (LE), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.), M. Axel Marion (LE), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M. Jacques Pernet (LE), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission s’est réunie le mardi 7 avril 2009 à la salle de conférence de la Direction des travaux, au Flon.

Pour la petite histoire, mais dont l’Histoire se nourrit, ladite commission a été convoquée après le rituel échange informatif et la date fatidique est sortie gagnante d’une sélection au respect de laquelle un commissaire m’avait dûment rappelé à l’ordre. La procédure étant respectée, un esprit confiant eût été porté à penser que la commission se réunirait dans la composition issue des échanges cités plus haut. Ce ne fut pas exactement le cas puisque quatre commissaires sur dix ont dû se faire remplacer... Rien n’est donc parfait en ce bas monde.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : MM. Fabrice Ghelfi, Francisco Ruiz Vazquez, Paul Ntumba Kahumbu, Guy Gaudard, et des remplaçants suivants, M^{mes} Nicole Graber, Elisabeth Müller, Sarah Frund, M. Jacques Pernet, ainsi que du rapporteur soussigné.

M. le conseiller municipal Olivier Français assistait à nos travaux, accompagné de MM. Pascal Stoeuri, adjoint administratif, Sécurité publique et Sports, Yves-Richard Demarex, chef des AMV, Michel Allenbach, assistant au Service d’assainissement, Frank Reinhardt, Développement stratégique aux SI, M^{me} Paola Tirelli, Routes et mobilité, chargée des notes de séance. Nous la remercions pour sa diligence et l’exhaustivité de ses notes.

En préambule, M. Olivier Français nous rassure en nous déclarant n’avoir pas attendu les postulats susmentionnés pour agir. Néanmoins, nous assure-t-il, vous nous donnez un bon coup de pouce politique.

La volonté, à tous les échelons de la hiérarchie, est bien réelle, mais ne peut devancer la technique quand bien même celle-ci avance à pas de géants depuis quelques années, rendant aujourd’hui discutables voire caducs ce qui était encensé hier. La preuve avec les biocarburants, qui suscitent le plus grand nombre d’interrogations, pas tant au niveau de la technique que de l’éthique.

Quant à la réflexion menée en partenariat avec les tl, l’échec cuisant, au sens littéral du terme, des bus bimodes est encore dans toutes les mémoires.

Suit une discussion où chaque commissaire, avide de technique, pose des questions dont certaines dépassent manifestement les compétences d’une Ville, fût-elle la nôtre.

Ainsi en va-t-il des normes Euro. Pour faire simple, disons qu’elles vont actuellement d’une échelle 0, pollution maximale à 8, voire 10. Le 10 représentant un idéal vers lequel tendre mais le marché ne commercialise aujourd’hui aucun gros diesel au-delà d’Euro 5.

La discussion porte alors sur l’harmonisation des normes helvétiques avec celles de l’UE dès 1995, ce qui laisse songeurs certains commissaires. Une spécificité helvétique sur un marché aussi restreint que le nôtre eût signifié une hausse des coûts insupportable pour les acheteurs suisses par rapport à leurs collègues – et souvent concurrents – européens.

L’installation après coup d’un filtre à particules (FAP) est évoquée et d’aucuns regrettent qu’un tel ajout n’implique pas automatiquement une diminution de la redevance fédérale sur les poids lourds, appelée RPLP.

Pour être mis au bénéfice d’une classification Euro plus favorable suite au montage d’un FAP, une nouvelle homologation est nécessaire ; procédure longue et coûteuse, très incertaine quant à la réussite des quatre critères imposés, à savoir Nox, CO, HC et les particules. Tellement incertaine, à vrai dire, que personne n’a jamais tenté l’exercice.

Néanmoins, les Fr. 400’000.– demandés serviront à équiper seize camions d’un filtre à particules pour un prix unitaire de Fr. 25’000.– ce qui démontre une réelle volonté d’exemplarité.

Les autres Fr. 240’000.– seront consacrés à l’introduction d’une proportion variable de biodiesel en fonction de la tolérance des moteurs et au renouvellement des colonnes distributrices de carburant permettant un mélange «à la carte» pour chacun des huitante-cinq camions de la Ville.

Quelques questions et remarques sont ensuite émises en rapport au bilan écologique des véhicules hybrides, parfois très mauvais nous dit-on, sur la formation des apprentis et sur le biogaz issu de la méthanisation ; il nous est précisé qu’il ne s’adresse qu’aux moteurs à essence.

Un commissaire estime que les bio diesel ont un mauvais bilan écologique, car la production des plantes nécessaires à leur production génère une forte consommation d’énergie. La commission s’est penchée ensuite sur les réponses aux divers postulats traitant de la question générale des facilités de parcage à accorder aux véhicules peu ou pas polluants.

Un commissaire se dit déçu par la réponse apportée à son postulat. Dans un vibrant plaidoyer, il souhaite que la Ville soit avant-gardiste en instaurant des «places vertes» dans les parkings d’échange en faveur des véhicules électriques avec recharge alimentée par des panneaux photovoltaïques.

Ne rêvons pas, répond en substance M. le municipal, ce type de véhicule n'existe tout simplement pas à l'heure actuelle et nous proposerons donc, le moment venu, les équipements adéquats. Il insiste sur la contradiction qu'il y a entre une lecture journalistique et la réalité des faits en rappelant au passage que Lausanne a une lecture assez cohérente en matière d'approvisionnement électrique avec seulement 24 % « d'énergie sale ».

La Municipalité favorisera les cellules photovoltaïques, ainsi que l'implantation de véhicules propres à la condition qu'ils s'autochargent sans avoir recours à du courant d'origine nucléaire, ce qui irait à l'encontre du but recherché.

Propos appuyés par une commissaire qui rappelle que 40 % du courant suisse est d'origine nucléaire.

Un commissaire revient, en guise de conclusion, sur son souhait d'équiper des parkings d'échange en places vertes, proposition qui mérite à ses yeux qu'on s'y attarde.

Il est temps de passer au vote des conclusions qui se présente de la façon suivante :

Conclusion 1 : acceptée à l'unanimité

Conclusion 2 : 7 oui, 3 abstentions

Conclusion 3 : acceptée à l'unanimité

Conclusion 4 : acceptée à l'unanimité

Le président : – Monsieur Chollet, je vous donne la parole, si vous avez des commentaires complémentaires à formuler.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – A ce stade de la discussion, je n'ai pas de remarque à formuler, si ce n'est une coquille, et je prie la personne lésée de m'en excuser. En effet, j'ai oublié de mentionner que M. Axel Marion faisait partie de la commission.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Sensible au respect de l'environnement, j'ai apprécié les diverses mesures proposées par les initiants. Elles visent, entre autres, à équiper de filtres à particules certains véhicules appartenant à la Ville, aux taxis voire aux compagnies de taxis. J'ai également bien compris l'envie de recourir aux biocarburants, censés participer à la préservation de la qualité de l'air à Lausanne. Toutefois, j'ai mal compris leur provenance exacte et je ne connais ni leur écobilan, ni leur parcours pour arriver chez un des fournisseurs officiels de la Ville, sis à Dompierre. Viennent-ils des pays de l'Est ? Je n'en ai aucune idée, et en commission, je n'étais apparemment pas le seul à l'ignorer. Il est toutefois évident que l'objectif de ces quatre initiatives est de diminuer drastiquement la pollution due aux émissions de CO₂ imputables au trafic routier à Lausanne.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas saisi la réponse de la Municipalité à ma proposition de créer une infrastructure de bornes de recharge pour les voitures électriques, des véhicules ne produisant aucune émission de CO₂. Paris compte une quarantaine d'îlots de recharge, la Hollande s'y met et l'Australie en a plusieurs milliers. Mon postulat laissait libre cours à l'Administration pour être imaginative et je regrette donc que la réponse de la Municipalité ait manqué d'audace et qu'elle ait oublié le côté outsider du véhicule électrique, pensant qu'il s'agit d'un marché de niche. Mais souvenez-vous de la place que les véhicules électriques ont eue cette année au Salon de l'auto, comparée aux années précédentes. La Municipalité aurait pu proposer par exemple la création d'un pourcentage de places vertes dans les parkings d'échange équipés de bornes de recharge, alimentées par un bouquet d'énergies renouvelables issues entre autres des éoliennes de Collonges ou de panneaux photovoltaïques installés à demeure. Elle aurait aussi pu proposer l'utilisation nocturne de l'abondante énergie électrique inutilisée en chargeant des batteries et en la restituant au moyen de convertisseurs pendant la journée. Les progrès en la matière sont significatifs et les ingénieurs qui développent de nombreux dispositifs d'armements électroniques en Suisse pourraient peut-être plancher sur des moyens d'alimentation électrique utilisant des énergies renouvelables. Ce serait un mode de développement pacifique de la société.

J'ai bien entendu en commission que si la pratique de bornes de recharge s'intensifiait en milieu urbain, il faudrait construire plusieurs centrales nucléaires. Rien que ça ! Ou importer de l'énergie électrique depuis les centrales à charbon allemandes. Si la raison en est la prolifération actuelle de pompes à chaleur, je veux bien. Mais invoquer la charge des batteries afin d'apaiser les gens, c'est inexact. Les pressions sur les constructeurs automobiles afin qu'ils développent de nouveaux moyens de traction sont immenses et plusieurs constructeurs en difficulté, notamment américains et français, se sont mis au travail afin de bénéficier d'une aide étatique. Il y a donc de grandes probabilités que dans un avenir très proche, un véhicule urbain à prix attractif soit commercialisé, grâce au développement de grandes batteries au lithium ion, garanti à mille cycles. Chaque cycle permet de parcourir environ deux cents kilomètres. Je vous laisse calculer l'économie en CO₂.

Soyons donc pionniers, osons franchir un pas, en tout cas pour les parkings d'échange et l'écoquartier. Et ne méprisons pas le travail des journalistes et spécialistes qui, par leurs nombreux articles, tendent à prouver que l'on ne peut pas balayer d'un revers de main une telle démarche novatrice. Mais il est vrai qu'aucune taxe n'est envisagée pour ce type de véhicules. Cela explique certainement la frilosité politique face à ce moyen de locomotion.

Pour toutes ces raisons, en accord avec mon groupe, je dépose un postulat visant à atteindre les objectifs que je viens de vous citer.

Le président : – Nous prenons acte du postulat, il sera porté à la suite de notre ordre du jour.

La discussion se poursuit.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) : – Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis. En effet, notre groupe sait pertinemment que notre Administration agit de manière excellente et depuis fort longtemps afin de réduire les particules fines et le CO₂ émis par le parc de véhicules employé par notre Ville. En plus, elle met aussi en place des mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants. Les informations qui nous ont été transmises en commission nous l'ont confirmé. En acceptant ce préavis, nous voulons manifester notre satisfaction pour ce qui a déjà été réalisé et donner un signe fort au travail futur. Notre groupe acceptera les conclusions de ce préavis et vous demande de faire de même.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts approuvent la démarche de M. Gaudard visant à faire circuler des véhicules propres en ville. Simplement, il est faux de dire que l'électricité n'émet pas de CO₂. L'institution électrique européenne, l'Union pour la coordination du transport de l'électricité (UCTE), que doit connaître M. Gaudard, émet 600 grammes de CO₂ par kWh. C'est la réalité qu'il s'agit de ne pas oublier lorsqu'on prétend que les véhicules électriques sont propres.

Le président : – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je demande au rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je vous dois une explication sur la raison du report de ce préavis après une première mise à l'ordre du jour avant l'été. En effet, la Fondation du centime climatique soutiendra ce projet. Nous avons envoyé une lettre à ce propos au président de votre commission. Une part du financement qui vous est demandé sera compensée par un versement au Fonds du développement durable en provenance de la Fondation centime climatique.

Le président : – Monsieur le rapporteur, pouvez-vous donner les déterminations de la commission ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission a accepté à l'unanimité la première conclusion, la deuxième a été acceptée par 7 oui avec 3 abstentions, et les conclusions 3 et 4 ont été acceptées à l'unanimité.

Le président : – Merci. Nous voterons de la même manière : la conclusion 1 pour son compte, la conclusion 2 pour son compte et les conclusions 3 et 4 ensemble. Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent la conclusion 1 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté la conclusion 1. Conclusion 2 : ceux qui acceptent cette conclusion le manifestent en levant la main.

Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une dizaine d'avis contraires et deux abstentions, vous avez accepté cette conclusion. Nous passons aux conclusions 3 et 4 ensemble. Celles et ceux qui acceptent ces conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est également à l'unanimité que vous avez accepté ces conclusions 3 et 4. Je vous remercie Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/6 de la Municipalité, du 11 février 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Particules fines et ozone : pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement » et de M. Marc Dunant « Pour des véhicules communaux propres ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité aux postulats de M^{me} Christina Maier « Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! » et de M. Guy Gaudard « Pour une énergie < incitative > et non contraignante » ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 400'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour équiper 16 véhicules lourds de la Direction des travaux de système de filtres à particules compatibles avec le biodiesel ;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever Fr. 240'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour introduire en projet pilote le système « flexfuel » de distribution de carburant aux Ateliers et Magasins de la Ville et adapter 29 véhicules lourds à l'utilisation du biodiesel pur.

Le président : – Nous passons à la suite de l'ordre du jour : postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consort : « Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel à exploiter ? » J'appelle à la tribune M. Charles-Denis Perrin.

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts :
« Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel
à exploiter ? »²**

Rapport

Membres de la commission : M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur, M^{me} Martine Auderset (AGT), M. Benoît Biéler (Les Verts), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Xavier de Haller (LE), M. François Huguenet (Les Verts), M. Jean Meylan (Soc.), M. Serge Segura (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Charles-Denis Perrin (LE),
rapporteur : – Participants :**

Conseil communal : M. Charles-Denis Perrin, rapporteur, M^{me} Martine Auderset (remplace M^{me} Isabelle Matthey), M. Benoît Biéler, M. Xavier de Haller, M^{me} Florence Germond, M. François Huguenet, M. Jean Meylan (remplace M. Jacques-Etienne Rastorfer), M. Serge Segura, M. Claude-Alain Voiblet. Excusée : M^{me} Sylvie Favre Truffer.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, directrice CLP.

Administration : M. Etienne Balestra, adjoint au chef de service et responsable des Forêts, Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi), M^{me} Laurence Mayor, adjointe administrative, FoDoVi.

En préambule, le postulant souhaite relever que le but de son initiative est de chercher à permettre à Lausanne de donner un signal fort en matière de crédits carbone sachant que les forêts qu'elle possède peuvent jouer un vrai rôle de « puits de carbone ». Il estime que puisque les forêts de la Ville sont exploitées de manière adéquate, il devrait être possible d'obtenir des subventions lui permettant de les exploiter encore plus judicieusement, tant sur le plan économique que sur le plan CO₂.

M. Balestra, représentant FoDoVi, relève qu'à ce jour il n'existe pas de base légale permettant d'obtenir des crédits fondés sur l'effet puits de carbone des forêts. Pour obtenir des crédits carbone vendables sur le marché libre, il faudrait en fait augmenter le nombre d'arbres sur pied. Mais au bout de quinze ans, le puits de carbone deviendrait source d'émission de carbone. C'est du reste pour cette raison que le Pays-d'Enhaut a abandonné l'idée de générer des crédits carbone en valorisant le rôle de la forêt sous l'angle de puits de carbone pour s'orienter vers une utilisation plus intensive du bois en substitution de matériaux de construction émetteurs de CO₂.

Cela signifie donc que les perspectives de générer des crédits carbone sont meilleures non pas dans la séquestration du carbone, mais dans une meilleure utilisation, valorisation du bois.

La commission s'est également penchée sur la problématique des crédits carbone qui pour certains commissaires permettent à certaines entités (collectivités publiques, entreprises, etc.) de ne rien entreprendre pour protéger l'environnement en achetant « une bonne conscience » ou tout simplement des droits de polluer.

Pour d'autres commissaires, le fait de vendre des crédits carbone assurerait une partie du financement des actions qui permettraient à la Ville justement de diminuer ses propres émissions, puisque celle-ci s'est engagée à abaisser ses émissions de 20 % d'ici 2012.

Finalement, M^{me} Zamora, assure qu'en cas d'acceptation du postulat, la réponse municipale contiendra avant tout des mesures visant à améliorer le bilan carbone de la Ville et ne se limitera pas forcément à la problématique « puits de carbone » évoquée dans le postulat.

Au vote final, le postulat est accepté par 7 oui, contre 2 non.

Le président : – Monsieur Perrin, avez-vous des éléments à ajouter à votre rapport ?

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Le groupe socialiste désire ajouter quelques éléments sur la proposition de ce postulat de déposer une demande de crédits carbone et d'obtenir ensuite des financements par ce biais.

Un premier élément pose problème : en Suisse, la loi ne permet pas d'obtenir des financements par ce biais. Sur le fond, ensuite : quel sera l'effet sur les forêts de laisser les arbres croître et capturer du carbone, et par conséquent d'augmenter le volume des arbres sur pied ? Cela pose plusieurs problèmes. S'il y a une énorme tempête, tous ces arbres peuvent tomber et mourir, et le carbone stocké retourner très rapidement dans l'atmosphère. Dans le protocole de Kyoto, ce mécanisme n'avait pas été prévu pour des pays comme la Suisse, qui laissent croître naturellement leurs forêts, mais plutôt dans le cadre de la déforestation dans la forêt amazonienne. A long terme, il est bien plus important de réduire la consommation en énergie fossile et d'utiliser le bois comme énergie de substitution, par exemple pour remplacer le gaz ou le pétrole. C'est aussi intéressant d'utiliser le bois comme matériau de construction.

²BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260 ; *idem*, T. I (N° 6/II), p. 565.

Tous ces éléments ont été apportés en commission par rapport au texte de M. Voiblet, et la Municipalité a précisé qu'elle répondrait plutôt dans le sens de mesures visant directement à diminuer le bilan carbone de la Ville. Si on tient compte des discussions en commission et si l'utilisation du bois, par exemple, est favorisée dans la construction, il fait sens de donner suite à ce postulat. Dans cette perspective, le groupe socialiste vous invite à soutenir le renvoi en Municipalité.

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur: – Comme M^{me} Germond, je ne pense pas que la proposition qui nous est faite résoudra le problème. Il ne faut pas oublier que si on plantait encore plus de forêts, ce serait au détriment de terrains agricoles voire de terrains constructibles. Je ne crois pas que Lausanne ait les moyens de se lancer dans cette entreprise. C'est donc probablement une fausse bonne idée. En tout cas pas adaptée pour la Suisse et en particulier pour Lausanne.

Puisqu'on parle CO₂, je désire vous faire part de mon inquiétude à voir passer les années et à attendre des propositions de la part de la Municipalité, sachant qu'elle s'est engagée à réduire sa production de CO₂ de 10% en 2012. Compte tenu de la production moyenne suisse et du nombre d'habitants de Lausanne, cela représente 75'000 tonnes de CO₂, que nous devrions, ou aurions dû réduire, depuis que nous avons signé l'accord en 1999. Pour l'instant, je n'ai rien entendu. Je saisis l'occasion de ce débat pour demander à la Municipalité quelques propos susceptibles de nous rassurer, notamment par rapport à la politique de compensation. Ce dernier élément est ressorti de la commission: certes, acheter des droits de polluer est un mécanisme possible, mais j'ai cru comprendre que la commission n'était pas enthousiasmée par cette solution, qui fonctionne, mais qui n'est pas extraordinaire. C'est une autre réponse que j'aimerais entendre de la Municipalité.

Je suggère que nous votions vite afin d'être en mesure de recevoir une prompt réponse de la Municipalité.

M. Alain Hubler (AGT): – Je suis un peu rassuré d'entendre son président affirmer que la commission n'était pas trop enthousiaste à l'idée d'acheter, de vendre, d'échanger des droits de polluer, et donc de polluer toujours plus. Je suis aussi un peu rassuré sur la position de la Municipalité, qui affirme retenir avant tout des mesures visant à améliorer le bilan carbone.

J'avais d'abord été intéressé par le postulat de M. Voiblet, mais les puits de carbone, c'est autre chose. C'est une technique qui consiste à injecter le CO₂ dans des roches étanches. Donc le titre du postulat est un peu trompeur.

Ce qui m'intéresse surtout, c'est de savoir ce que la Municipalité entend par «bilan carbone» et comment elle compte l'améliorer. Est-ce en compensant les émissions? Ou plutôt en les diminuant? Ce qui est, à mon avis, la solution écologiquement la plus raisonnable.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – En commission, j'ai pris acte de la volonté de la Municipalité d'élargir le cadre de mon postulat, ce que j'accepte volontiers.

Je suis désolé de contredire M. Hubler, mais il faudra qu'il se renseigne sur ce qu'est un puits de carbone. Ce n'est pas l'«emprisonnement» de carbone dans d'anciens puits, par exemple. D'une manière générale, ce sont les réserves possibles de prise en compte de ce carbone. Ce n'est pas du tout la même chose.

D'autre part, je ne demande pas d'abandonner l'exploitation forestière, loin de là. Les forêts ont la particularité de progresser d'elles-mêmes. Il n'est donc pas nécessaire d'en planter en Suisse pour qu'elles s'étendent, ce qui est heureux.

J'espère que vous accepterez ce postulat. Je suis heureux de la proposition de la Municipalité d'en élargir le cadre par une étude sur les possibilités de compensation du carbone et une réflexion sur les améliorations dans ce domaine.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Oui, la Ville de Lausanne a fait établir un bilan carbone, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre produit par la collectivité publique lausannoise. Nous avons ce document depuis peu de temps. Il en ressort que plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des Services industriels. En effet, ceux-ci contribuent au chauffage d'une partie non négligeable de la ville. On peut dire que ces émissions de gaz à effet de serre en provenance des Services industriels sont aussi des économies puisque les modalités de production de ce chauffage sont plus économes en émissions de CO₂ que le recours aux hydrocarbures.

Nous avons donc la statistique des émissions des gaz à effet de serre par la collectivité publique et la Ville de Lausanne, qui est évidemment encore un peu «vue d'hélicoptère». Nous avons également signé une convention avec l'Agence pour l'économie dans l'énergie, convention aux termes de laquelle la Ville de Lausanne s'engage à diminuer ses émissions de CO₂. Nous avons réalisé nos ambitions, ce qui signifie que la Ville de Lausanne pourra être exemptée du paiement de la taxe CO₂. C'est seulement à la condition d'une diminution significative, contenue dans une convention, que cette exemption est possible.

Enfin, la Municipalité est tout à fait d'accord que le CO₂ est une question planétaire. Mais, en tant que collectivité publique, nous souhaitons diminuer les émissions de CO₂ dont nous sommes responsables. Dans cette perspective, nous souhaitons que les travaux liés aux isolations de bâtiments, à l'installation et à l'extension du réseau de chauffage à distance, puissent se poursuivre. Ce sont des apports notables à la diminution de ces émissions.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je

demande au rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur: – Au vote final, le postulat est accepté par 7 oui contre 2 non.

Le président: – Nous voterons à main levée. Mesdames et Messieurs les conseillers qui acceptent les conclusions de ce rapport le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec quatre avis contraires, une quinzaine d'abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «Puits de carbone, notre Ville a-t-elle un potentiel à exploiter?»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous passons au point R3, Pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly: «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier». J'appelle le représentant de la Commission des pétitions, M. Jean-Charles Bettens.

Pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly (145 signatures): «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier»³

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – La Commission s'est réunie le 1^{er} avril 2009. Elle était composée de M^{mes} Adozinda Da Silva, présidente, et Sandrine Junod, de MM. Jean Meylan, Nkiko Nsengimana, Jacques Pernet, Xavier de Haller, Francisco Ruiz Vazquez et Jean-Charles Bettens, rapporteur. M^{mes} Sylvie Freymond et Evelyne Knecht étaient excu-

sées. La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal. Prise des notes de séance par M^{me} V. Benitez, secrétaire de la Commission, que nous remercions.

La Commission des pétitions entend tout d'abord M^{me} Cuendet, représentante des pétitionnaires. M^{me} Cuendet explique que le but de la pétition est d'obtenir le marquage au sol et en jaune d'un passage à piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier. A l'endroit où, au bas du chemin du Devin, se situe un virage à 90°, un îlot central en pavés a été construit dans le but de ralentir la circulation routière et d'inciter les conducteurs descendant à ne pas couper ledit virage. C'est précisément à cet endroit que se trouve un nouveau lieu de débouché et de passage depuis la création du sentier du Renard. En outre, depuis l'ouverture de la Maison de quartier le 27 octobre 2008, de nombreux enfants (essentiellement 1^{re} et 2^e primaires) se rendent de l'école de Chailly à la Maison de quartier ou au parc proche et vice versa, en traversant le chemin du Devin sans disposer d'un passage sécurisé. De l'avis de la représentante des pétitionnaires, un passage à piéton dûment balisé inciterait les conducteurs de véhicules à s'arrêter. Elle craint également qu'avec les changements que va subir le quartier de la Sallaz, davantage de voitures circuleront à Chailly et ajoute qu'il n'y a pas de frottoir à l'endroit litigieux, ni de limitation de vitesse.

M. le municipal Olivier Français explique qu'il a déjà eu des contacts avec le pétitionnaire à ce sujet et que si rien ne s'est fait jusqu'à ce jour, il ne s'agit pas de laxisme, mais d'une surcharge de travail de ses services. Une zone 30 km/h est envisagée à cet endroit à l'horizon 2011-2012 et sa création pourrait entraîner la disparition du passage à piéton, puisque selon la loi il n'y a en principe pas de passage à piéton dans une zone 30 km/h. A propos de l'îlot central en pavés, il s'agit d'un équipement urbain, sans valeur juridique, dont le but est le renforcement visuel de la circulation. Dans le cas présent, l'îlot doit faire ralentir les véhicules en les empêchant qu'ils ne roulent à gauche et en les obligeant à rester sur la droite.

Après le départ de la représentante des pétitionnaires, M. le municipal Olivier Français déclare à la Commission qu'il entre en matière sur la création d'un passage à piéton à cet endroit et que cela se fera vraisemblablement avant l'été 2009, compte tenu du délai nécessaire pour procéder aux publications d'usage. La Commission des pétitions se déclare satisfaite des réponses obtenues et de la prise de position du représentant de la Municipalité.

Après délibérations, la Commission des pétitions passe au vote et à l'unanimité des membres présents se prononce pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

P.-S.: Dite communication a été faite aux membres du Conseil communal par lettre de la Municipalité du 28 avril 2009 (réf. C.37/266 – TRX).

³BCC 2008-2009, T. II (N° 10), pp. 89-90.

Le président: – Vous avez la parole, Monsieur Bettens, pour ajouter quelque chose à votre rapport.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – La Commission des pétitions s’est prononcée à l’unanimité en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication. En post-scriptum de mon rapport, je rappelle que cette communication a été faite aux membres de ce Conseil, par lettre de la Municipalité du 28 avril 2009. Depuis lors, comme promis, le passage piéton demandé a été balisé par les services de la Direction des travaux à la fin de juin dernier. Cela répond, après une certaine attente il est vrai, aux vœux des pétitionnaires. On peut ainsi admettre que cette affaire est liquidée, mais il vous appartient, Monsieur le Président, de décider si nous voterons les conclusions de la Commission des pétitions.

Le président: – J’ouvre la discussion. Elle n’est pas demandée, elle est close. Les travaux ayant été exécutés, la pétition n’a plus sens. Nous pouvons en prendre acte et classer ce rapport sans autre forme et sans le voter. Etes-vous d’accord avec cette procédure? (*Concertation avec la secrétaire.*) Pour la forme, nous le votons quand même. Mesdames et Messieurs, si vous êtes d’accord avec les conclusions de ce rapport, veuillez le manifester par un lever de main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, un avis contraire. Vous avez accepté formellement les conclusions de ce rapport. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly (145 signatures): «Pour un passage piéton entre l’école de Chailly et sa Maison de quartier»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l’article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Nous passons au point R4, postulat de M. David Payot: «Un accès à Internet pour tous». J’appelle à cette tribune M^{me} Isabelle Mayor.

Postulat de M. David Payot: **«Un accès à Internet pour tous»⁴**

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Philippe Clivaz (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M^{me} Claude Grin (Les Verts), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Gilles Meystre (LE), M. David Payot (AGT), M. Jean Tschopp (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice: – La séance a eu lieu le 24 avril 2009 de 10 h 00 à 11 h 30, dans les locaux des Services industriels. La commission était composée de M^{mes} Thérèse de Meuron (en remplacement de M. Xavier de Haller), Claude Grin, Sandrine Junod, Isabelle Mayor, et de MM. Jean-Charles Bettens, Philippe Clivaz, Guy Gaudard (en remplacement de M. Olivier Martin), Gilles Meystre, David Payot (postulant), Jean Tschopp (en remplacement de M. Roland Philippoz).

La Municipalité était représentée par MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement.

L’Administration était représentée par M^{me} et MM. Martine Favre, cheffe du Service multimédia, Michel Cornut, chef du Service social, Nicolas Waelti, adjoint administratif.

Les notes de séances ont été prises par M. Waelti. Nous le remercions chaleureusement pour la qualité et la précision de son travail.

Exposé du postulat

Informations données par la Municipalité

Cette initiative fait suite au préavis 2008/22 «*Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero*» adopté par le Conseil communal en novembre de l’année dernière. Le concept de Joker est de permettre aux bénéficiaires (les seniors dès 50 ans ainsi que les personnes au bénéfice de diverses aides et prestations) d’accéder aux ressources d’Internet en mettant à leur disposition à bas prix (participation unique de Fr. 200.–, avec réduction possible jusqu’à Fr. 50.– sur préavis des institutions et associations partenaires: cf. ci-après la définition des «partenaires sociaux») les ressources suivantes:

- un ordinateur d’occasion équipé de logiciels pour la bureautique et Internet, livré et installé à domicile;

⁴BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437; *idem*, T. II (N° 10), p. 94.

- une connexion internet à débit illimité et un service d'assistance technique pendant un an ;
- une formation aux outils de base (maximum deux heures) ;
- le libre accès au centre relais Joker proche de leur domicile (cf. ci-après la définition des « centres relais »), l'accès à un cours de formation de base en informatique.

Joker est piloté par le Canton et développé en collaboration avec plusieurs partenaires sociaux et techniques :

- la Ville de Lausanne et diverses Communes du canton ;
- une trentaine de partenaires sociaux⁵ qui remplissent le rôle de prescripteurs : ce sont eux qui enregistrent, examinent et valident les demandes. Une fois les demandes validées, les techniciens Joker s'occupent de l'installation du matériel et de la connexion internet chez les bénéficiaires et dispensent une instruction de base ;
- une dizaine de centres relais Joker⁶ ;
- Microsoft.

Le matériel informatique nécessaire à cette opération est récupéré gratuitement auprès de différentes entreprises et institutions qui renouvellent ou se défont de leur ancien matériel. Ce dernier est nettoyé, contrôlé et rééquipé afin de garantir un standard minimal de qualité. Ces étapes sont conduites dans l'atelier informatique Joker (situé chez Caritas Vaud) par des jeunes adultes en difficulté, des personnes en recherche d'emploi et des stagiaires, sous la supervision d'un encadrant socioprofessionnel.

Joker a tissé un important réseau de partenaires ; c'est un projet social global bien pensé et complet, dimensionné pour accueillir 200 personnes par an.

Informations données par le postulant

Le postulant indique que beaucoup de gens, pour lesquels un accès internet gratuit aurait de l'intérêt, n'ont pas recours à Joker : il y aurait une liste d'attente pour avoir accès aux prestations de Joker (*information post-commission* : ceci

⁵ Partenaires sociaux : Association de défense et de loisirs pour retraités et futurs retraités (AVIVO) – Lausanne et Vaud, Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile (ALSMAD), Bourse à travail, Bureau Service Handicap (BSH), Caritas Vaud, Centre d'études et de formation intégrée du Léman (CEFIL), Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), Centre social protestant (CSP), Centre social régional (CSR) de Lausanne, Connaissance 3, Coopérative Médiane Epidorge, Espace Femmes Riviera et Mozaïk (Appartenances), Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Fondation Defitech, Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL), Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP), Management Training, Mouvement des aînés (MDA), Office régional de placement (ORP) de Lausanne, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Point d'Appui, Pro Infirmis Vaud, Programme d'emploi temporaire d'insertion de l'Administration cantonale vaudoise, Pro Senectute Vaud, Torop Sàrl.

⁶ Centres relais Joker à Lausanne : Caritas Vaud, EMS La Rozavère, EMS Mont-Calme, Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL), Management Training, Mozaïk – Appartenances, Centre d'animation de Grand-Vennes, Maison de quartier de Chailly, divers centres d'animation.

n'a pas été confirmé par le président de Joker.) Joker est certes un progrès, mais il ne faut pas abandonner d'autres possibilités d'agir : la meilleure possibilité d'intervenir pour Lausanne qui possède un télé-réseau est de proposer la gratuité de l'accès à Internet aux bénéficiaires de l'aide sociale. Sa démarche est analogue à celle qui a abouti à accorder la gratuité du télé-réseau pour les Lausannois au bénéfice de prestations complémentaires, ce qui explique la présence de M. Bourquin. Selon le postulant, cette aide importante n'occasionnerait pas de coûts, mais au plus un manque à gagner à calculer selon le prix de revient de la connexion internet. Il rappelle que la gratuité du télé-réseau figure aux comptes 2008 du Service multimédia comme une subvention de Fr. 692'000.–. Le montant placé au budget 2009 est de Fr. 700'000.–. Les prestations de tiers pour le télé-réseau s'élevant à Fr. 5,5 millions aux comptes 2008, il estime que le montant de l'aide accordée aux plus démunis est raisonnable.

Le postulant demande également que la Municipalité établisse précisément combien de personnes seraient concernées par cette mesure, quel en serait le coût et quels bénéfices en retireraient les personnes concernées.

Discussion

M. Pidoux indique que la Municipalité est sensible à la question de la fracture numérique : son action dans ce domaine est présentée dans le rapport-préavis « Joker ». Toutefois, le seul raisonnement tarifaire – il faut baisser les tarifs pour réduire la fracture numérique – ne tient pas compte du problème essentiel, à savoir la capacité à se former et à acquérir du matériel informatique (un abonnement gratuit n'est pas utile sans ordinateur). Le postulat ne prend en compte qu'un élément du problème, dont la résolution est inutile sans des mesures dans les autres domaines, proposées notamment par le programme Joker. Il paraît indispensable d'attendre une évaluation des résultats du programme Joker avant de se prononcer sur d'éventuelles mesures supplémentaires.

Quant à la formulation du postulat demandant que soit « proposée la gratuité d'Internet aux bénéficiaires des prestations complémentaires et de l'aide sociale », celle-ci pose problème :

- a) « proposer » dans ce contexte peut indiquer que la Municipalité rende simplement la prestation disponible sur demande, mais également qu'elle doive la proposer spontanément et systématiquement, indépendamment d'un besoin manifesté par le bénéficiaire ;
- b) si « proposer » doit plutôt être compris comme « aller vers », se posent alors des problèmes liés à la protection des données personnelles, problèmes qui ont déjà été rencontrés dans le cadre de la gratuité du télé-réseau : le service qui gère les données des bénéficiaires de prestations complémentaires ou de l'aide sociale n'a, heureusement, pas le droit de transmettre ces informations à des tiers. M. Pidoux n'entend pas traiter cette question

avec désinvolture, y compris sous le prétexte d'aider des personnes en difficulté, qui bénéficient des mêmes garanties et protections que tous les citoyens en la matière.

De plus, proposer la gratuité d'Internet aux personnes au bénéfice du revenu d'insertion (RI) pose la question de la gestion de la réversibilité de la mesure : car il faut souhaiter que ces dernières puissent revenir à meilleure fortune et que la gratuité de ces services devienne en quelque sorte une heureuse inutilité : cette question ne serait pas évidente à gérer.

A propos de la différence entre gratuité du téléreseau et gratuité d'Internet : la gratuité du téléreseau implique uniquement un manque à gagner, mais pas de coût d'installation ; pour l'accès à Internet en revanche, l'intervention d'un technicien pour le branchement du modem est indispensable, ce qui implique un coût direct en plus du manque à gagner, sans compter la TVA que les SIL doivent payer sur les prestations gratuites.

M. Bourquin nous informe qu'à ce jour, les personnes au bénéfice de prestations complémentaires (AVS/AI) peuvent bénéficier de la gratuité du téléreseau sur demande : il leur suffit de présenter l'attestation de Billag indiquant qu'ils ne sont pas soumis à la redevance (cette subvention apparaît à la ligne 366 des comptes du Service multimédia : elle se montait à Fr. 416'000.– en 2006, à Fr. 636'000.– en 2007, à Fr. 692'000.– en 2008 et elle est placée au budget 2009 à hauteur de Fr. 700'000.–).

Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion (RI) – désignation actuelle pour l'aide sociale – touchent déjà un subside pour Internet et pour le téléreseau : les charges particulières comme le loyer, Internet et le téléreseau sont remboursées mensuellement sur la base des factures. *Cette partie de la population est donc couverte en ce qui concerne la demande faite dans ce postulat.*

M. Bourquin confirme l'existence d'une fracture numérique : seules 20% des personnes gagnant moins de Fr. 4000.–/mois déclarent une utilisation régulière d'Internet, contre 90% pour les personnes gagnant plus de Fr. 10'000.–/mois. Mais ce qui fait problème est bien la compétence à utiliser l'accès à Internet plus que son coût. Et dans ce domaine, plusieurs structures permettent déjà de se former à Lausanne gratuitement ou à prix réduit :

- la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (Cifea) ;
- Pro Senectute propose une formation gratuite aux plus de 60 ans ;
- les mesures d'insertion sociale comme les mesures de réinsertion professionnelle offrent des formations permettant d'acquérir un bagage minimal ;
- l'ORP met à disposition des ordinateurs pour la recherche d'emploi sur Internet.

Il est également constaté que les jeunes au bénéfice du revenu d'insertion savent tous se servir d'un ordinateur et surfer sur Internet : la fracture numérique devrait donc se résorber d'elle-même, avec l'avancée des générations. L'arsenal pour former les gens qui souhaitent être formés dans ce domaine, quel que soit leur revenu ou leur niveau de formation, est suffisant à Lausanne.

Un commissaire précise que les Fr. 692'000.– de subventions accordées en 2008 pour la gratuité du téléreseau aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires ont permis de soutenir environ 2500 personnes, avec une augmentation de 215 personnes par rapport à 2007 : il ne faut donc pas oublier que la gratuité a un coût.

Pour un autre commissaire, ces coûts doivent au contraire être considérés comme un investissement : la gratuité pour les personnes au bénéfice du revenu d'insertion, en recherche d'emploi et dont on peut espérer qu'elles trouvent plus facilement, sert à montrer que l'on accompagne la réinsertion : c'est un signal important qu'il faut donner maintenant. Le volet opérationnel implique quant à lui d'autres considérations.

Un commissaire plus sceptique relève que certaines utilisations d'Internet peuvent renforcer la précarité, notamment par les achats, les jeux et autres prestations payantes disponibles en ligne : la générosité du postulat peut donc s'avérer contre-productive.

A la question de l'effet du Wifi sur la santé, M. Pidoux répond que cette question a donné lieu à un débat important dans le contexte de l'installation du Wifi dans les écoles. Les militants antiélectromog ont demandé des mesures de suivi. Il n'y a pour l'instant pas de consensus scientifique sur la question des effets de l'électromog. L'application du principe de précaution fait que les bornes Wifi seront éteintes lorsqu'elles ne seront pas utilisées. On peut relever que les normes suisses en la matière sont plus contraignantes que les normes européennes. Malgré cette plus grande souplesse toutefois, la Bibliothèque nationale française a par exemple renoncé à installer le Wifi dans les locaux anciens de son site de Richelieu.

Au final, plusieurs commissaires jugent que le postulat fait double emploi avec le programme Joker : **nombre d'entre eux estiment donc indispensable d'attendre le rapport annuel d'activité de Joker avant de proposer des mesures supplémentaires.** Ce dernier – qui devrait être présenté au cours du premier trimestre 2010 selon M. Pidoux – devra entre autres choses répondre à des questions survenues en commission, telles que :

- Joker couvre-t-il les besoins lausannois ?
- Existe-t-il une demande qu'il n'arrive pas à couvrir ? Si oui, laquelle et selon quelle ampleur ?
- La gratuité « pour tous » évoquée dans le postulat ne touche pas les « working poors » : que se passe-t-il pour ces personnes qui travaillent, mais qui touchent un salaire

très bas ? Faudrait-il déterminer plutôt un seuil qui donnerait accès aux prestations demandées par le postulat et qui pourrait être modulé pour mieux cibler les besoins ? Ou prendre en compte l'attribution de certains subsides à l'assurance maladie, combinée avec une tranche d'âge définie (on sait par exemple que les adolescents entre 14 et 18 ans sont à 100 % formés à l'informatique) ?

- Dans le cas où le bâtiment n'est pas raccordé au télé-réseau, faudrait-il raccorder le bâtiment ? Qui paierait alors le raccordement ?
- L'utilité d'Internet pour les bénéficiaires visés par ce postulat est-elle réelle ? Quel serait son coût effectif ?
- Les neuf bornes Wifi disponibles à Lausanne⁷ répondent-elles déjà aux attentes des Lausannois ? Partiellement ? Complètement ? Insuffisamment ?
- Les centres relais et autres lieux de formation où un accès à Internet est possible à Lausanne sont-ils fréquentés ? Les places sont-elles suffisantes ? L'accès en chaise roulante pour s'y rendre est-il garanti ?

Conclusion

Si le rapport d'activité de la première année de mise en service du programme Joker montre :

- qu'il répond à la demande ;
- que les mesures de réinsertion professionnelle et sociale sont suffisantes ;
- que des accès gratuits à Internet existent en suffisance ;
- que l'accès gratuit à la formation est possible et suffisant ;
- que, pour résumer, les besoins en matière de réduction de la fracture numérique sont parfaitement couverts à Lausanne grâce à ce projet ;

→ **il faudra considérer le présent postulat comme sans objet.**

Ainsi, la commission propose d'accorder un délai de réponse d'une année à la Municipalité, afin de pouvoir prendre en compte les éléments du rapport d'activité du programme Joker après sa première année de fonctionnement.

Vote

Par 8 oui et 1 abstention, le postulat de M. David Payot est pris en considération et renvoyé en Municipalité.

A l'unanimité, les membres présents accordent un délai d'une année à la Municipalité pour répondre à ce postulat.

Le président : – Vous avez la parole, Madame la rapportrice. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

⁷Flon, Palud, Riponne, Saint-François, Montbenon, Navigation, Port, Service des automobiles, aéroport de la Blécherette.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – Le postulat de notre collègue Payot relève d'une idée louable et généreuse : faciliter et offrir l'accès à Internet aux plus démunis.

Néanmoins, le rapport de notre collègue Isabelle Mayor met en exergue plusieurs points et il convient d'en relever quelques-uns ici.

1. Contrairement à ce qui a été dit, et renseignements pris, il n'y a pas de liste d'attente pour accéder aux prestations Joker.
2. Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion (RI) touchent déjà un subside pour Internet et le télé-réseau. Cette partie de la population est donc couverte en ce qui concerne la demande faite dans ce postulat. C'est confirmé par M. le directeur de la Sécurité sociale.
3. Le postulant compare l'accès gratuit au télé-réseau avec l'accès gratuit à Internet, qu'il sollicite. Je rappelle que lors du vote du budget 2009, vous avez accordé un montant supplémentaire de Fr. 150'000.–, passant ainsi de Fr. 550'000.– en 2008 à Fr. 700'000.– en 2009 pour financer l'augmentation des abonnements au télé-réseau des personnes à faible revenu. Le nombre de personnes supplémentaires qui pourront ainsi bénéficier de cette prestation n'est donc pas négligeable.
4. Si brancher un appareil de télévision sur le télé-réseau est assez simple, le raccordement à Internet est nettement plus complexe. Il y a là une zone grise que le postulant ne mentionne pas. Il faut au minimum un PC, un écran, une imprimante, un modem. Même si ce matériel est fourni gratuitement, installer et initialiser le tout, former l'utilisateur, le dépanner en cas de besoin, et le ravitailler en consommables, c'est-à-dire cartouches, papier, etc., il s'agit finalement d'une action onéreuse.
5. Ce sera ma conclusion. Bien qu'il y ait encore d'autres points intéressants cités dans le rapport de notre collègue Isabelle Mayor, le futur bénéficiaire pourrait – je le mets au conditionnel – trouver les éléments que je viens de mentionner auprès de Joker. En plus de son côté convivial et de son réseau de soutien, des partenaires sociaux encadrent ce programme.

Je vous invite dès lors à suivre les conclusions de la commission et de renvoyer ce rapport à la Municipalité, assorti d'un délai de réponse d'une année, de manière à pouvoir prendre connaissance du rapport annuel d'activité de Joker.

M. Guy Gaudard (LE) : – LausannEnsemble est sensible à la fracture numérique qui peut s'installer à certaines occasions pour des personnes se trouvant en situation de précarité. Actuellement, deux mille cinq cents Lausannois

bénéficient d'un accès gratuit au t l r seau, soit environ 10% de plus qu'en 2007. Cette gratuit  co te pour 2009 environ Fr. 700'000.–   la collectivit , ce qui n'est pas rien.

L'initiative de M. Payot demande que la gratuit  d'acc s   Internet soit accord e aux personnes b n ficiant de l'aide sociale. Cette proposition recoupe les dispositions d j  prises dans le cadre du projet Joker, par exemple, mais elle a le m rite d'ouvrir une r flexion sur les avantages que cette gratuit  pourrait apporter   certains citoyens au vu du large  ventail de possibilit s qu'offre Internet. Par exemple, l'acc s   la recherche d'emploi ou   des dossiers culturels voire scientifiques.

Il faudra cependant veiller   verrouiller les acc s aux jeux en ligne, aux sites luxurieux ou violents. LausanneEnsemble vous propose donc d'attendre le rapport annuel d'activit  de Joker, qui devrait nous  tre pr sent  au cours du premier semestre 2010 par M. Pidoux. Notre groupe propose par cons quent d'envoyer ce postulat en Municipalit  et de laisser   cette derni re un d lai d'une ann e pour y r pondre.

M. David Payot (AGT) : – Si je souscris bien entendu aux conclusions des orateurs pr c dents pour renvoyer ce rapport   la Municipalit , je ne partage pas tout   fait les consid rations de M. Bettens. D'une part, il  num re diverses prestations qui ne font pas partie de mon postulat et conclut qu'elles ne doivent pas  tre donn es, ou seulement avec beaucoup de pr cautions, tout en affirmant d'autre part qu'elles sont d j  fournies dans le cadre du projet Joker.

Pour rappel, ma proposition vise   permettre aux personnes touchant les prestations compl mentaires – la partie RI n'ayant plus de raison d' tre – de b n ficier de la gratuit  du r seau Internet de la Ville de Lausanne. C'est d j  le cas pour les b n ficiaires du projet Joker, mais seulement pour une ann e. Cela prolongerait la dur e de cette gratuit  et permettrait aux personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pass  par le programme Joker d'acc der   cette gratuit .

Je vous remercie d'appuyer ce postulat et de le renvoyer   la Municipalit .

M. Philippe Jacquat (LE) : – J'aimerais ajouter deux  l ments   ce qui a  t  dit tout   l'heure. Ils ont probablement  t  discut s en commission mais je ne les ai pas retrouv s dans le rapport, ou alors j'ai mal lu.

Si l'acc s   Internet est destin    des personnes d j  isol es socialement, il faut veiller   ne pas augmenter ce risque. La question se pose de lieux de rencontre, dans le cadre de Maisons de quartier ou de biblioth ques. Cette possibilit  existe d j . Dans sa r ponse, la Municipalit  devrait penser   ce cas de figure.

Encore une remarque d'ordre g n ral concernant Internet et son usage: le si ge que Yahoo installe   Avenches

correspond   la consommation d'une ville d'environ 10'000 habitants.

Le pr sident : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demand e, la discussion est close. Madame la rapportrice, veuillez nous donner les d terminations de la commission.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – Par 8 oui et 1 abstention, le postulat de M. David Payot est pris en consid ration et renvoy    la Municipalit , assorti d'un v eu accept    l'unanimit  par la commission: accorder un d lai d'une ann e   la Municipalit  pour r pondre   ce postulat, en ayant eu le rapport d'activit  du projet Joker.

Le pr sident : – Nous votons d'abord sur les conclusions. Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent les conclusions le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec quatre avis contraires et deux abstentions, vous avez accept  les conclusions de ce pr avis. En principe, le d lai de r ponse est de six mois, la commission a  mis le v eu qu'il soit d'une ann e. Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent ce nouveau d lai le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec six abstentions, sans avis contraire, vous avez accept  le passage   une ann e. Il sera fait ainsi. Je remercie M^{me} la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. David Payot: «Un acc s   Internet pour tous»;
- vu le rapport de la commission nomm e pour examiner cette affaire;
- consid rant que cet objet a  t  port    l'ordre du jour,

d cide :

1. de prendre ce postulat en consid ration et de le renvoyer   la Municipalit  pour  tude et rapport.
2. de fixer   un an le d lai imparti   la Municipalit  pour r pondre   ce postulat.

Le pr sident : – Nous passons au point R5, le postulat de M. Claude-Alain Voiblet, «Les eaux us es lausannoises seront-elles sources d' nergie?» J'appelle   la tribune le rapporteur, M. Jean-Louis Blanc.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?»⁸*Rapport*

Membres de la commission: M. Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Martine Auderset (AGT), M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Maurice Calame (LE), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur: – La séance s'est déroulée le jeudi 26 mars de 15 h 00 à 16 h 00.

Membres présents: M. Jean-Louis Blanc, rapporteur, M. Eddy Ansermet, M. Maurice Calame, M. Jean-Marie Chautems, M. Roland Rapaz (en remplacement de M. Jacques-Etienne Rastorfer), M. Yvan Salzmänn, M. Pierre Santschi (en remplacement de M. Yves Ferrari), M. Benoît Biéler, M^{me} Martine Auderset, M. Claude-Alain Voiblet.

Représentant de la Municipalité: M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Employés de l'Administration: M. Fadi Kadri, chef du Service d'assainissement, M^{me} Carine Chafik, adjointe administrative au Service d'assainissement (prise des notes de séance), M. Thierry Dewarrat, ingénieur au Service du développement stratégique des Services industriels.

Après la présentation traditionnelle des employés de l'Administration par M. le municipal, l'auteur présente son postulat en précisant qu'il n'attend pas de l'étude une évaluation du potentiel énergétique de chaque mètre de tuyau, mais une vision globale du potentiel énergétique de la valeur calorifique du réseau d'eau usée. Ce système fonctionne selon le principe de l'échange thermique identique à celui des pompes à chaleur. Il indique également qu'aujourd'hui, à Villars, les eaux usées offrent 60% d'énergie calorifique pour un complexe immobilier entier, ou qu'à Lyon, environ 12'000 habitants sont chauffés par ce biais.

Si a priori, il est possible d'étudier la réalisation de telles installations, pour M. le directeur, il est nécessaire de fixer des priorités. En particulier, il s'agit d'améliorer sensiblement la séparation des eaux. Il rappelle aussi qu'une particularité lausannoise tient au fait que certains réseaux d'eaux usées circulent encore dans les lits des rivières, p. ex. la Louve. Il faut garder à l'esprit que cette particularité a pour conséquence d'abaisser de manière significative la tempé-

rature des eaux et donc de réduire le potentiel énergétique de ce type de projet. De plus, la température des eaux des collecteurs lausannois souffre d'un manque d'homogénéité qui limite les possibilités de recourir à ces procédés. Or, des travaux de modification de ces réseaux seraient très lourds financièrement. Toutefois, il confirme que l'évolution de la technique permet d'envisager de tels projets, d'autant que le bilan économique commence à être neutre ou même positif. Cependant, pour être rationnel, il faut envisager ce type de technique dans le cadre de nouveaux projets d'une certaine importance afin de pouvoir fournir un retour sur investissement suffisant.

Au vote, la commission propose à l'unanimité au Conseil la prise en considération de ce postulat.

Le président: – Vous avez la parole, si vous avez des compléments à votre rapport.

M. Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur: – La commission propose à l'unanimité au Conseil la prise en considération de ce postulat.

Le président: – Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent cette prise en considération le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, vous avez accepté les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Nous passons à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, «Services industriels: plus de lumière sur les coûts de l'électricité». J'appelle à la tribune M. Alain Hubler.

⁸BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580; *idem*, T. II (N° 10), pp. 99-100.

Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand :
« Services industriels : plus de lumière sur les coûts de l'électricité »⁹

Rapport

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Yves Ferrari (Les Verts), M. Guy Gaudard (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – La commission N° 24 chargée de l'examen de la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand citée en titre s'est réunie en la salle de conférence des polymécaniciens des SIL à Lausanne, le jeudi 16 avril de 14 h 00 à 15 h 45. Elle était composée de M^{me} Isabelle Truan et de MM. Jean-Luc Chollet, Yves Ferrari, Guy Gaudard, Pierre-Antoine Hildbrand, Jean Meylan, Roland Ostermann (en remplacement de M. Nkiko Nsengimana), Namasivayam Thambipillai et du soussigné, Alain Hubler (rapporteur). M^{me} Sylvie Favre-Truffer était excusée.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, M. Florent Pichon, chef du Service de la comptabilité et des finances des Services industriels et M. Denis Mermoud, assistant, pour les notes de séance pour lesquelles nous le remercions vivement.

Présentation par l'auteur de l'initiative

Le motionnaire ne souhaite pas présenter à nouveau sa motion, mais désire apporter quelques précisions :

- Il a pris note qu'il existe des imputations internes entre les différentes directions et les différents services des SIL.
- Il souhaite des éclaircissements à propos des taux d'intérêts appliqués aux autres directions de la Ville.
- Il souhaite une mise à jour du préavis 120/1999 qui prenne en considération les nombreux développements du marché du gaz et de l'électricité.

Considérations de la Municipalité

M. Pidoux rappelle que la nouvelle législation exige la tenue d'une comptabilité analytique et que les imputations internes que l'on trouve sous les rubriques 390 et 490 concernent les échanges et les prestations internes aux SIL. Les imputations internes relatives aux autres directions font l'objet d'une facturation que l'on retrouve sous d'autres

rubriques. Il relève aussi que la nouvelle législation exige une séparation claire entre les facturations liées à l'utilisation des réseaux et celles liées à la vente d'énergie.

Les rubriques 390 et 490 permettent de séparer les flux financiers relatifs aux différents fluides. En leur absence, les flux financiers relatifs à l'approvisionnement énergétique se trouveraient sur une seule ligne qui engloberait le tiers du budget de la Ville.

A propos du préavis 120/1999, M. Pidoux précise que la stratégie des SIL dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz est actualisée en permanence et que cette actualisation apparaît au fil de divers préavis: participation de la Ville à Romande Energie Commerce (REC), création du Service commercial SILcom ou mise en place d'Alpiq.

Enfin, M. Pidoux relève qu'une autre motion demandant l'étude d'une nouvelle présentation du budget et des comptes a été récemment déposée par M^{me} Longchamp. Il serait judicieux de traiter cet objet de manière coordonnée avec celui que nous étudions actuellement.

Discussion

Une ample discussion débute. Il est question des clés de répartition des imputations internes, de leur calcul, de la fréquence de leur mise à jour, de l'opacité des taxes pour le consommateur (pourtant détaillées et expliquées dans un document accompagnant la dernière facture), ainsi que de la facturation de la TVA à l'interne de la Ville. Un commissaire suggère d'externaliser certaines prestations de SIL, le motionnaire explique qu'il n'a pas pour but d'imaginer une privatisation des SIL mais d'obtenir plus de transparence pour le Conseil communal, par l'accès à la comptabilité analytique, aux imputations internes de l'ensemble des activités.

Le municipal, qui par sa fonction fait partie de plusieurs conseils d'administration de sociétés dans lesquelles la Ville est impliquée, relève que la transparence des SIL est meilleure que celle des entreprises électriques privées et qu'une totale transparence pourrait fragiliser la position des SIL dans le secteur très concurrentiel de l'énergie.

Un commissaire évoque la possibilité de transformer la motion en postulat, il est suivi par plusieurs autres commissaires et le motionnaire transforme formellement sa motion en postulat. Un autre commissaire estime que cette transformation en postulat est incorrecte, car elle laisse trop de marge de manœuvre à la Municipalité.

L'initiant répète qu'il estime qu'en ce qui concerne les imputations internes, deux lignes sur le budget des comptes ne suffisent pas, qu'il y a un manque de transparence et de clarté et qu'une amélioration de ces aspects mérite d'être étudiée. C'est cette volonté qui a conduit l'initiant à accepter la transformation de sa motion en postulat.

⁹BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580; *idem*, T. II (N° 10), pp. 100-101.

Enfin, un commissaire estime que cette problématique relève de la Commission des finances.

La discussion étant épuisée, la commission passe au vote.

Détermination et votes

C'est par 7 oui, 1 non et 1 abstention que la commission se déclare en faveur de la prise en considération du postulat (anciennement motion) de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – Non, Monsieur le Président. Pas en tant que président de commission, mais en tant que membre du Conseil. Quand le moment sera venu de le faire, j'ajouterai ce que j'ai à ajouter en enlevant ma casquette de rapporteur.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – M. Hildbrand, en substance, demande une plus grande transparence dans la comptabilité des Services industriels, notamment par le biais de la publication d'une comptabilité analytique. L'énergie est un domaine ultra concurrentiel avec lequel il ne faut pas plaisanter. Ce n'est pas une question de transparence démocratique, il s'agit là de transparence commerciale et de concurrence. Lors de notre dernière séance, nous avons refusé – la droite notamment – que le Conseil se penche sur les comptes d'un Centre équestre¹⁰, un domaine beaucoup moins concurrentiel que celui de l'énergie. Maintenant elle nous propose de dévoiler, en tout ou en partie, la comptabilité analytique des Services industriels. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est de la haute trahison, mais cela constitue un danger qu'il ne semble pas raisonnable de courir. C'est pourquoi j'ai voté contre ce postulat, même si la motion d'origine était devenue postulat. J'encourage cette assemblée à le rejeter, non pas pour cacher des informations au consommateur – qui reçoit une facture clairement établie – mais pour ne pas prêter le flanc à des entreprises concurrentes susceptibles de tirer des avantages stratégiques sur les Services industriels de Lausanne. Bien entendu, ces entreprises concurrentes d'électricité, elles, ne dévoilent pas du tout leur comptabilité. En tout cas pas aux Services industriels ni d'ailleurs à personne.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – M. Hubler a déjà dit l'essentiel. Le groupe socialiste suivra sa proposition de ne pas prendre en considération ce postulat pour les raisons qu'il a très bien exposées.

Actuellement, nous sommes dans un contexte de libéralisation de l'électricité et une transparence est déjà exigée des

détenteurs de réseaux. Il y a aussi une certaine transparence, plutôt statistique, pour les fournisseurs d'électricité. En effet, nous ne savons pas quelle est l'origine des électrons qui circulent dans nos câbles... Il y a cet effet de dissymétrie.

Nous sommes très fiers de nos Services industriels. L'initiant le rappelle dans son ex-motion. Nous sommes attachés à cette notion de service public, où le prix de l'électricité est juste et pas forcément concurrentiel, dans un marché complètement libéralisé. Nous tenons aussi à un contrôle démocratique sur la politique que la Ville entend mener avec ses Services industriels.

Leur transparence est bien plus grande que celle de n'importe quelle entreprise privée, puisque la Commission des finances a accès aux comptes. Il faut faire attention, dans ce contexte de concurrence, de ne pas trop affaiblir nos Services industriels.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – C'est avec un peu de peine que j'entends le terme « haute trahison ». J'espère que les mots ont dépassé la pensée de mon collègue.

Je me permets de rappeler la conclusion 1 de ma proposition : « Une modification du modèle comptable afin de séparer les éléments budgétaires et comptables soumis au contrôle démocratique du Conseil communal, des éléments analytiques approximatifs que constituent les imputations internes, rubriques 390 et 490 du budget et des comptes des SIL. » J'ai, entre autres raisons par ma profession, le plus grand respect pour le secret commercial et je ne demande pas que l'on rende publique la comptabilité analytique des SIL. Ce n'est pas le but de cette motion, devenue postulat. Il s'agit de permettre un véritable contrôle démocratique par le biais du budget et des comptes. Il ne s'agit en aucun cas de dépouiller ou d'affaiblir les SIL dans la situation relativement concurrentielle de l'électricité. Il n'en a jamais été question, même au sein de la commission, ou même à l'origine de cette motion. J'espère qu'une majorité pourra suivre la conclusion de la commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je ne reprends pas la thèse de mes préopinants, Mivelaz et Hubler. Les Verts ont très massivement voté pour le classement de ce postulat, ils voteront non à la conclusion de la commission.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Il y a un peu de pathos dans cette discussion. Je crois qu'il faut considérer la situation avec des outils rationnels et voir en effet ce que demande le motionnaire devenu postulant. Ses trois demandes sont assez distinctes et même appartiennent à des univers de sens différents les uns des autres.

La première demande est celle qui a été le plus traitée par les interventions des groupes ici. La question de la comptabilité analytique est en effet assez sensible, elle pose à la fois un problème de gestion et de communication. Nous

¹⁰BCC 2009-2010, T. I (N° 1), pp. 52 ss.

vivons en ce moment en Suisse une situation qu'on pourrait appeler de demi-libéralisation. Elle comprend l'ouverture du marché pour les clients éligibles, les relativement gros consommateurs, et une non-ouverture, au moins provisoire, pour les clients captifs, ceux que nous sommes pour la plupart, en tant que consommateurs.

Cette demi-libéralisation a pour conséquence qu'un régulateur a été instauré par la loi fédérale. Ce régulateur doit examiner, comme l'a dit M. Mivelaz, les coûts du réseau, les coûts de l'acheminement, et il le fait de façon extraordinairement minutieuse. On peut s'en réjouir. Il doit aussi examiner l'approvisionnement et le coût de l'énergie, pour les consommateurs captifs, mais pas pour les consommateurs libéralisés. La tâche de ce régulateur est particulière et il demande qu'on lui fournisse une comptabilité analytique. Ce que les sociétés électriques font, en général, comme l'a dit M. Hubler, avec un énorme luxe de précautions, en caviardant plusieurs données non immédiatement nécessaires pour le régulateur.

Qu'est-ce que ça signifie du point de vue des entreprises d'électricité, respectivement du service public, que sont les Services industriels? Nous devons élaborer une comptabilité analytique, qui est évidemment un outil de gestion pour nous et un outil à destination du régulateur, assorti de demandes de traitement confidentiel. Du point de vue de la collectivité publique que nous sommes, nous souhaitons informer adéquatement le régulateur, mais nous ne souhaitons pas, dans la partie libéralisée de l'énergie, nous exposer à une concurrence qui rendrait notre activité plus difficile.

Donc, comme l'a dit M. Hildbrand, il n'est absolument pas question de publier la comptabilité analytique. En revanche, si les Commissions des finances ou de gestion voulaient en savoir plus sur nos outils de gestion, il n'y aurait pas de difficulté à les leur communiquer, puisque ces commissions sont tenues au secret des délibérations.

Voilà pour la première question, qui est en effet délicate, et je peux comprendre que les sensibilités s'expriment sur ce sujet.

La deuxième proposition de M. Hildbrand concernait les taux d'intérêts appliqués aux Services industriels par la Ville et par la Direction AGF. Vous verrez dans le projet de budget que nous vous soumettrons bientôt que nous avons d'ores et déjà commencé à répondre à la demande de M. Hildbrand.

La troisième question, qui est très vaste, c'est la réactualisation de la stratégie des Services industriels. Nous essayons de vous tenir informés de nos options stratégiques. Nous pouvons le faire à l'occasion de la publication de préavis, qui concernent ou concerneront par exemple notre usine de Lavey, ou la Société d'investissement et de réalisation de projets dans les énergies renouvelables. Elle a d'ores et déjà été discutée par une commission de votre

Conseil, M. Gaudard a remis son rapport, ce sera donc débattu dans une très prochaine séance du Conseil communal. Nous avons aussi plusieurs projets au bord de la publication et nous nous réjouissons de vous en faire part sitôt que ce sera possible.

Si vous regardez par exemple ce qui se passe actuellement dans le contexte des projets éoliens, vous observez une pléthore d'effets d'annonce. De très nombreuses sociétés électriques annoncent les projets qu'elles souhaitent réaliser, alors qu'elles en sont au début de la démarche et n'ont souvent pas encore procédé aux mesures de vent. Nous ne souhaitons pas agir de cette manière. En revanche, nous avons des projets et nous souhaitons vous en faire part aussitôt que leur faisabilité sera prouvée.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – Ce qui était une motion est devenu un postulat suite à la discussion en commission. La prise en considération de ce postulat a été acceptée par 7 oui, avec 1 non et 1 abstention lors de la séance de commission.

Le président : – Compte tenu des discussions, je préfère vous faire voter à l'électronique. Ce sera plus clair.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

La prise en considération de ce postulat a été refusée par 45 non, 32 oui et 4 abstentions.

Merci, Monsieur le rapporteur :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous passons à la suite de l'ordre du jour, point R7, motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des

comptes communaux, ainsi que le MCH2. J'appelle à la tribune M. le rapporteur François Huguenet.

Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux, ainsi que le MCH2¹¹

Rapport

Membres de la commission: M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur, M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Jacques Pernet (LE), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur: – La commission N° 25 chargée de l'examen de cette motion déposée le 9 décembre 2008 s'est réunie le 21 avril 2009, à 10 h 00, à la salle Vuillemer à l'Hôtel de Ville de Lausanne, dans la composition suivante: M^{mes} Sylvianne Bergmann, Diane Gilliard, Françoise Longchamp, Thérèse de Meuron, Esther Saugeon et Elisabeth Wermelinger, MM. Philippe Mivelaz, Jacques Pernet et François Huguenet (présidence). M. Fabrice Ghelfi était excusé.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M. Daniel Brélaz, syndic et conseiller municipal en charge de la Direction administration générale et finances (AGF), et M. David Barbi, chef du Service financier. M. Jean-Pierre Gay, du Service financier, a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Rappel des objectifs de la motion

En résumé, la motionnaire vise trois objectifs qui sont:

- *L'amélioration de la présentation des comptes annuels et budgets de la Ville de Lausanne* afin d'en faciliter la lecture et l'étude, notamment dans le sens d'offrir aux élus communaux une vision rapide et globale des modifications intervenues par rapport à la période précédente, entre autres via l'ajout de commentaires, tel qu'il se pratique déjà à l'Etat de Vaud. Une liste précise, mais non exhaustive, de modifications souhaitées est contenue dans la motion.
- *L'introduction de la comptabilité analytique dans l'ensemble de l'Administration communale*, afin de pouvoir mettre en évidence les prestations offertes par la Ville, les objectifs de ces prestations et leurs coûts.

- *L'introduction dès 2012 à Lausanne du nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2)*, adopté en 2008 par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), en remplacement du MCH1, modèle comptable des Cantons et des Communes suisses introduit à la fin des années 1980.

Discussion

Le président de la Commission des finances (COFIN) a adressé un courriel à l'ensemble des membres de la Commission, afin de faire part du point de vue de la COFIN sur cette motion touchant à son domaine de compétences.

En substance, celle-ci considère que la motion n'est pas acceptable en l'état et doit pour le moins être transformée en postulat compte tenu:

- qu'une nouvelle présentation des comptes et du budget est certes réalisable, mais que sa plus-value est discutable, compte tenu notamment de difficultés pratiques et techniques pour la mettre en œuvre;
- que la comptabilité analytique est discutable sur le fond pour un service public et qu'elle exigera au surplus un travail de formation et des engagements de spécialistes;
- que le modèle MCH2 ne peut être introduit avant la modification légale ad hoc par le Grand Conseil, prévue d'ici 2013, puis l'entrée en vigueur du nouveau règlement cantonal correspondant.

Nouvelle présentation des comptes

Le principe de l'amélioration de la présentation des comptes et du budget de la Ville de Lausanne ne rencontre pas d'opposition. Plusieurs commissaires soulignent qu'elle constituerait une amélioration bienvenue, notamment afin de faciliter le travail du Conseil communal. Les obstacles pratiques ou techniques potentiels relevés par la COFIN, ainsi que par le syndic, paraissent très largement surmontables à l'ensemble des commissaires, notamment puisque l'Etat de Vaud a déjà mis en pratique les demandes formulées par la motionnaire. L'ensemble des commissaires soutient une réforme rapide de la présentation des comptes et du budget, à savoir pour les comptes annuels 2009 et le budget 2011.

Introduction de la comptabilité analytique

Le syndic nous informe que la comptabilité analytique est déjà mise en place à la Ville de Lausanne, à des degrés très divers toutefois, dans les entités suivantes:

Bureau des imprimés et matériel (BIM)	Sports
Police du commerce	Police-secours
Groupe sanitaire	Pompes funèbres
Domaines	Immeubles de la Ville de Lausanne

¹¹ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580; *idem*, T. II (N° 10), pp. 102-103.

Bâtiments administratifs	Arts de la scène (subventions)
Routes et mobilité	Gestion des déchets
Evacuation des eaux usées	Traitement des eaux usées
Ecoles – Administration et comptabilité	Activités musicales, théâtrales et autres (DEJE)
Cultes et temples	Activités médico-sociales (DEJE)
Psychologie, psychomotricité et logopédie	Jeunesse et loisirs – Administrations et fondations
Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)	Accueil vacances (DEJE)
Service des écoles primaires et secondaires	Petite enfance subventionnée
Service social Lausanne	Programme communal d'emploi temporaire
Office régional de placement	Emplois temporaires subventionnés
Parcs et promenades	Services industriels

D'autres introductions sont sur le point d'être effectuées, notamment dans le secteur du logement. La Municipalité n'a donc pas attendu cette motion pour mettre en œuvre une comptabilité analytique dans les entités où elle estimait que cela pouvait générer une plus-value et une amélioration de la gestion.

Les avis sont partagés sur une introduction systématique de la comptabilité analytique. Certains commissaires estiment que la Ville pourrait en retirer des bénéfices évidents, mais d'autres jugent que dans certains secteurs d'une collectivité publique, l'analyse par coût de prestations ne doit pas primer, notamment dans le social. Elle est par contre jugée extrêmement utile, voire indispensable, dans les services dits « commercialisés ». Le coût de son introduction systématique laisse sceptique plusieurs commissaires. Dans ce sens, il est relevé par le Service financier que l'introduction d'une comptabilité analytique nécessite un important travail et des ressources conséquentes pour sa mise en place, sa mise en pratique et enfin l'exploitation et l'analyse des résultats. Selon l'Administration, d'autres moyens d'analyse moins lourds et moins coûteux existent, notamment en subdivisant les unités budgétaires en centres de charges, ou via la facturation interne, ou encore via un système de contrôle interne (SCI), que la Ville est d'ailleurs en train de mettre en place. Le syndic souligne également que l'objectif de *benchmarking* sous-jacent à cette proposition est toutefois difficile à atteindre dans le secteur public, par exemple, l'âge moyen du personnel d'une unité pouvant fortement influencer le coût des prestations, compte tenu de l'échelle des salaires.

Répondant à la demande d'un commissaire, le chef du Service financier précise que la phase de conception pour la mise en place du SCI a eu lieu en 2008. A partir de mai 2009

commence la phase d'introduction avec l'analyse de quatre services pilotes de types différents, à savoir: le Service dentaire (mixte public-commercial), le Service social (public), le Service du gaz et du chauffage à distance (commercial) et, enfin, le Service du personnel (transversal). Le travail se fait principalement avec des forces internes, mais également avec l'appui d'un mandataire externe.

Enfin, pour dissiper une légère contradiction présente dans le texte et relevée par un commissaire, la motionnaire précise que sa motion vise bien *la mise en place d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux* et non pas *une analyse de rentabilité de la mise en place d'une comptabilité analytique*.

Introduction dès 2012 à Lausanne du nouveau modèle comptable harmonisé des collectivités publiques (MCH2)

Le syndic valide et précise la prise de position de la COFIN en indiquant que la mise en œuvre est d'ores et déjà prévue pour 2013-2015 environ à Lausanne. Il relève que ce nouveau modèle impliquera des changements considérables et qu'il n'est pas totalement dépourvu d'inconvénients. Aujourd'hui, la Commune se conforme aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, règlement périodiquement mis à jour.

Début 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances a publié un manuel intitulé « Modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes – MCH2 ». Ce manuel comporte vingt recommandations munies de notes explicatives portant notamment sur la manière de présenter les comptes, le bilan, le compte des investissements et sur le mode d'évaluation des actifs et passifs. Certains cadres du Service financier ont déjà suivi en 2007 des cours sur les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), normes qui constituent une des bases du MCH2. En 2008, deux cadres ont également suivi les cours relatifs au MCH2 donnés par la Chambre fiduciaire. Dans la mesure du possible, certains éléments allant dans le sens du MCH2 ont déjà été introduits, avec notamment le développement de l'annexe au bilan figurant à la fin du préavis relatif aux comptes de la Ville et l'évaluation de certains actifs.

Compte tenu de ces éléments, les commissaires sont unanimes à constater que la mise en place dès 2012, comme souhaitée par la motionnaire, n'est donc pas réalisable, bien qu'incontournable d'ici à 2018 au plus tard, délai fixé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Par ailleurs, en réponse à la question d'un commissaire, le chef du Service financier précise que l'introduction du MCH2 est jugée clairement prioritaire par rapport au développement de la comptabilité analytique, du fait notamment que le passage au nouveau modèle nécessitera déjà un important travail de transposition des comptabilités analytiques existantes. Si la Ville optait pour l'introduction d'une comptabilité analytique systématique, il conviendrait donc

que l'introduction de celle-ci intervienne après la mise en place du MCH2, et non pas avant.

Transformation de la motion en postulat et vote

Compte tenu du fait que l'objectif d'introduction du MCH2 en 2012 n'est pas réalisable et que l'introduction systématique et immédiate d'une comptabilité analytique ne recueille visiblement pas une majorité parmi les commissaires, bien qu'elle mérite d'être étudiée pour beaucoup d'entre eux, plusieurs membres de la commission ont suggéré que la motionnaire transforme sa motion en postulat.

La commission est toutefois unanime à souhaiter que la transformation de la motion en postulat ne conduise pas à retarder l'introduction d'une nouvelle présentation des comptes annuels et du budget de la Ville. Le syndic s'engage à ce que cette modification intervienne dans les délais les plus brefs, a priori pour les comptes 2009 et pour le budget 2011.

Compte tenu de cet engagement, la motionnaire accepte de transformer sa motion en postulat. Au terme de cette discussion, le postulat est soumis au vote et accepté à l'unanimité de la commission.

Le président : – Monsieur Huguenet, vous avez la parole si vous voulez apporter des précisions à votre rapport.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur : – Je vous rappelle que cette motion de M^{me} Longchamp a été transformée en postulat.

Le président : – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Je vous fais donc voter non pas sur une motion, mais sur un postulat.

Désolé, Madame Longchamp, mais visiblement la prise de parole ne s'est pas affichée du tout. Mais vous avez la parole.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Comme l'a démontré M. le syndic en commission, plusieurs services de l'Administration communale utilisent déjà la comptabilité analytique. Il ne serait donc pas difficile que celle-ci soit introduite dans l'ensemble de l'Administration.

Des commissaires ont jugé que dans certains secteurs d'une collectivité publique, l'analyse par coût de prestations ne doit pas primer, notamment dans le social. Or, à Genève, relevons que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle dispose d'une comptabilité analytique. Au début, la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions comptables s'est heurtée à quelques résistances. Dans certains milieux associatifs, on a craint que le contrôle financier et comptable ne porte en lui les germes d'un contrôle social. Mais, après une bonne information, tous les parte-

naires ont été convaincus que l'objectif de l'introduction de la comptabilité analytique n'était en rien de les empêcher de développer leurs activités en toute indépendance, mais au contraire de leur assurer les moyens de cette indépendance et de leur pérennité. La comptabilité analytique appelle à plus d'efficacité et non pas à plus de rentabilité. Si l'on sait par exemple que les impôts rapportent et que la culture coûte, on ne sait pas forcément, par exemple, quel immeuble du patrimoine communal devrait subir une rénovation énergétique parce qu'il coûte trop cher en consommation de fioul. La comptabilité analytique le permet.

En commission, j'avais informé mes collègues que des Communes comme Genève et Neuchâtel avaient introduit avec satisfaction la comptabilité analytique dans l'ensemble des directions. Dernièrement, la Commission des finances de Morges a demandé à la Municipalité, par voie de motion, d'intensifier l'utilisation de la comptabilité analytique au sein de toute l'Administration communale. Cette motion a été acceptée à une très large majorité. Je rappelle aussi que le Conseil communal est également à majorité de gauche.

Quant au MCH2, modèle comptable harmonisé adopté par la Conférence des directeurs cantonaux des finances en janvier 2008, il a d'ores et déjà été décidé que le Conseil d'Etat vaudois l'introduira d'ici 2012. Lausanne ne peut pas faire cavalier seul. Mais si l'on sait qu'à Zurich par exemple, il a fallu plus de cinq ans pour l'introduire, il est temps que Lausanne se prépare à son entrée en vigueur.

Je termine par une remarque à M. le Président de la commission à propos de son rapport. Je n'ai pas demandé l'introduction en 2012, mais à partir de 2012.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Plusieurs membres de la commission ont travaillé ou travaillent à l'Etat de Vaud. Tous ont relevé que la présentation des comptes et surtout du budget du Canton permet une meilleure transparence et est accessible à tous. Les libellés des rubriques sont clairs et il n'y a pas besoin de fouiller pour savoir ce qu'il faut expliquer. Un exemplaire a été mis à disposition de la commission, ce qui a convaincu ses membres de demander une présentation calquée sur celle du Canton de Vaud.

Ce point du postulat a paru important à la commission, qui a hésité à transformer la motion en postulat, craignant que cette présentation ne voie pas le jour. Finalement, le syndic s'est engagé formellement à ce que cette modification intervienne pour les comptes 2009 et pour le budget 2011. Les Verts soutiennent donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité, tout particulièrement pour mettre en œuvre cette nouvelle présentation.

M^{me} Graziella Schaller-Curiotto : – M^{me} Bergmann a parfaitement raison concernant la présentation des comptes et des budgets; nous devrions tous applaudir cette amélioration. En effet, même quand on est à l'aise avec les chiffres, c'est très ardu de parvenir à lire à travers les lignes.

Le rapport nous présente la comptabilité analytique comme quelque chose de très coûteux et compliqué. Ces raisons sont souvent avancées quand on ne veut pas vraiment faire quelque chose. En l'occurrence, c'est très dommage d'autant plus que le rapport indique que tous les commissaires ont estimé que cela mérite d'être étudié. Pourtant, on n'en veut pas. C'est un peu paradoxal. Il faut vraiment soutenir cette demande d'introduction de la comptabilité analytique. Elle ne peut que permettre une meilleure analyse des coûts des services et de bonnes mesures de gestion. Je vous invite à soutenir la demande de M^{me} Longchamp.

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Je ne reviendrai pas non plus sur la présentation des comptes déjà exposée par mes préopinantes. Nous soutenons son introduction.

Pour en revenir à la comptabilité analytique, je rappelle qu'elle est déjà mise en place dans plusieurs services. D'autres sont sur le point de le faire. Je pense notamment au Service du logement ou encore au Service d'assainissement. Il est donc faux de dire que nous ne souhaitons pas mettre en place une comptabilité analytique.

Quant au nouveau modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes, le MCH2, il devra être introduit d'ici 2018, le délai a été fixé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Néanmoins, comme il y aura une modification de la présentation des comptes, le groupe socialiste soutiendra le postulat.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur : – Je présente mes excuses à M^{me} Longchamp pour mon erreur. Il ne s'agit cependant que d'un tiers d'erreur. J'ai cité cette date trois fois, j'ai écrit deux fois «dès 2012» et une fois «en 2012».

La commission vous recommande à l'unanimité de transmettre cette motion transformée en postulat à la Municipalité.

Le président : – Mesdames et Messieurs les conseillers communaux qui acceptent de renvoyer ce postulat à la Municipalité le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu la motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour: le point R8, pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 signatures): «Pas de bistrot social à César-Roux». J'appelle, pour la Commission des pétitions, M. Jacques Pernet.

Pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 signatures):
«Pas de bistrot social à César-Roux»¹²

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Jacques Pernet (LE), rapporteur : – La Commission s'est réunie le 8 avril 2009. Elle était présidée par M^{me} Adozinda Da Silva et composée de M^{mes} et MM. Jean-Charles Bettens, Sylvie Freymond, Sandrine Junod, Jean Meylan, Nkiko Nsengimana, Xavier de Haller, Francisco Ruiz Vazquez et de Jacques Pernet (rapporteur). M^{me} Evelyne Knecht était excusée.

La Commission a tout d'abord entendu deux représentants des pétitionnaires, MM. Daniel Ogay, régisseur à la Régie Zimmermann SA, contiguë au bâtiment où le bistrot social est prévu, et Michel Tauxe. M. Recouso, propriétaire du restaurant Au Troubadour, sis à la rue César-Roux 6, en vacances, les a priés de l'excuser auprès de notre Commission.

Après avoir lu dans la presse, fin janvier, qu'il était prévu de mettre sur pied un bistrot social à César-Roux 16, et après discussion avec des habitants du quartier ainsi qu'avec un conseiller communal, ces messieurs ont décidé de lancer une pétition. En quinze jours, deux cent soixante-quatre personnes ont signé la pétition.

¹²BCC 2008-2009, T. II (N° 12), p. 303.

Leurs arguments

Les pétitionnaires estiment que la Municipalité n'a pas tenu compte du résultat de la votation de 2008 lors de laquelle la population lausannoise avait clairement dit non au bistrot social et au local d'injection. Pour eux, la votation lausannoise liait les deux choses. Ils ne comprennent pas que la Municipalité n'en tienne pas compte.

Ils sont également étonnés que la population marginale concernée ne soit pas prise en charge d'une autre manière puisque le peuple a clairement rejeté le dispositif prévu à l'époque (local d'injection et bistrot social).

Le quartier Saint-Martin-César-Roux essuie ou a essuyé de nombreuses nuisances: le bruit incessant de la route, le vandalisme, le Centre autonome (dans les années 1970-1980), avec des gens qui dormaient dans les caves, la Dolce Vita et ses nuisances sonores, ainsi que cinq discothèques en exploitation actuellement, avec toutes les pollutions y afférentes, bruit, bagarres, déprédations aux véhicules, etc.

Le régisseur pétitionnaire indique que la gérance avait dû intervenir à plusieurs reprises pour l'immeuble César-Roux 18, la cage d'escalier et les locaux mis à disposition comme garage étant régulièrement utilisés pour fumer et manger. Avec l'arrivée du bistrot social, il est certain que cela se reproduira et risque d'amener les locataires à demander des baisses de loyers pour nuisances.

Les habitants du quartier ont, à leurs yeux, assez donné. Ils estiment que, avec un bistrot social, tôt ou tard la drogue y sera liée et fera son apparition dans le quartier avec des surplus de tensions et de violences. De plus, César-Roux 16 est situé près de deux grandes écoles: le gymnase du Bugnon et l'Ecole de couture. Ils sont étonnés qu'aujourd'hui on interdise de fumer dans les locaux publics et qu'on autorise la consommation de drogue.

La terrasse intérieure de César-Roux 16 résonne très fortement et gêne les gens du quartier. Les locataires des bâtiments proches de César-Roux 16 demanderont des baisses de loyer à cause des nuisances subies.

Selon les pétitionnaires, M. Bourquin a dit que «le bistrot social se fera là et pas ailleurs».

Ils ont des doutes quant à la bonne fréquentation dudit local, donnant pour preuve le fait que cette population a boudé l'offre de la Municipalité de mettre à leur disposition le lieu dit «la Solitude».

Les réponses à quelques questions des commissaires

Au sujet des déprédations, un commissaire fait remarquer qu'un encadrement est prévu hors du local afin de contrer les nuisances. L'un des représentants des pétitionnaires répond que, au sujet des nuisances, il entend depuis des décennies les mêmes réactions de la part des Autorités, qui

disent qu'elles font tout ce qu'elles peuvent. Pour lui, le problème ne sera pas «dedans», mais bien «sur le domaine public»: casse, jets de bouteilles, rétroviseurs brisés, etc. Il invite les commissaires à «venir voir» le week-end entre 4 h 00 et 6 h 00 du matin! Que se passera-t-il lorsqu'il y aura encore 100 ou 200 personnes de plus dans le quartier?

En décembre, les Autorités avaient autorisé la population concernée à aller dans le garage, ce qui avait causé des nuisances (va-et-vient, bruit, fumée). L'un des représentants des pétitionnaires, régisseur à Lausanne, est intervenu à plusieurs reprises auprès de la police quand des gens étaient dans la cage d'escalier. La police n'est jamais venue.

Un commissaire demande pourquoi n'avoir employé que quinze jours à la récolte des signatures et ainsi récolté qu'un petit nombre de signatures. Les pétitionnaires répondent avoir voulu agir vite, car ils espéraient que la pétition soit traitée en parallèle au bistrot social par le Conseil communal. Ils ont préféré remettre les listes ainsi remplies rapidement plutôt que de continuer à récolter des signatures.

Les réponses municipales

Le municipal en charge de la Sécurité sociale comprend leurs inquiétudes et ne veut pas donner l'impression que «vous n'avez qu'à accepter»!

Il précise que le tenancier du bistrot social a une formation sociale et qu'il sera soumis, comme tous les tenanciers d'établissement public, à la LADB (Loi sur les auberges et les débits de boissons).

Le préavis soumis au Conseil communal prévoit un accompagnement dont la tâche est d'intervenir lorsque des problèmes surgissent dans et hors de l'établissement.

Concernant la toxicomanie, un local est déjà mis à la disposition des consommateurs de drogue dans le quartier du Vallon Le Passage. Un groupe de personnes du quartier (concierges, habitants) est ainsi organisé pour que, en cas de problème, il contacte le tenancier qui agit immédiatement. Pour César-Roux 16, le même dispositif est prévu. Les habitants du quartier recevront une lettre leur expliquant ce qui précède. Si le rapport-préavis traitant du bistrot social est accepté par le Conseil communal, ce dispositif sera mis en route immédiatement. Un engagement politique est ainsi pris afin que chaque dérapage soit immédiatement résolu (non pas en appelant la Police, mais avec le dispositif décrit ci-dessus). M. Bourquin propose d'ailleurs aux pétitionnaires de faire partie du groupe d'intervention décrit ci-dessus.

La consommation de drogue ne sera pas autorisée dans le bistrot social, car c'est contraire à la LADB. Le bistrot social ne sera pas un pseudo-local d'injection.

Concernant les bruits de la terrasse, il est prévu d'ériger des barrières mécaniques afin de les isoler. Des travaux sont prévus pour diminuer l'écho.

Si le Conseil communal a demandé un rapport-préavis à la Municipalité, c'est qu'il pensait que le refus du peuple lausannois était plus focalisé sur le local d'injection que sur le bistrot social. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de revenir avec un rapport-préavis traitant d'un bistrot social, soumis, lui aussi, à référendum en cas d'acceptation par le Conseil communal.

La réaction des pétitionnaires

Les pétitionnaires ne partagent pas l'interprétation de la votation que fait M. le municipal. Pour eux, la population a rejeté et le local d'injection et le bistrot social.

Selon eux, si le contrôle est bien fait à l'intérieur du bistrot social, les gens iront se droguer dans les immeubles voisins.

D'autre part, une fois le problème présent, les gens chargés d'intervenir (tenancier, groupe d'habitants du quartier) auront d'autres choses à faire que d'intervenir.

Ce que dément M. le municipal.

Les questions de la Commission à la Municipalité (après le départ des pétitionnaires)

Les points suivants ont été relevés et/ou discutés, dont voici la synthèse :

- Le bistrot social poursuit le double but de faire un travail « social » et de donner un lieu de réunion qui ne soit pas la rue. Aujourd'hui, les toxicomanes sont à la Riponne, car aucun bistrot ne les accepte plus.
- Si quelqu'un se drogue dans le bistrot social, et si le tenancier sévit, il ira se droguer ailleurs.
- La Municipalité ne tolérera aucune injection de drogue dans le bistrot social (tolérance zéro). Si cela se passe, la Police devra intervenir. La licence sera retirée au tenancier. La Municipalité entend faire respecter le vote des Lausannois en ce sens que la population lausannoise a refusé le local d'injection. Elle sera très stricte.
- Le bistrot social ne remplacera pas la Riponne et ne fera pas disparaître les gens de la Riponne. En revanche, les nuisances seront atténuées grâce au système mis en place.
- Pour les initiés que nous sommes, la Riponne n'a rien à voir directement avec le bistrot social. En revanche, pour la population, l'amalgame se fait et les deux sont liés dans l'esprit des gens.

La délibération de la Commission...

... fait ressortir les éléments suivants :

- La demande des pétitionnaires de retirer le rapport-préavis rend notre conclusion difficile. En revanche, le texte demande aussi de respecter la volonté populaire.

- Se pose alors la question de se dessaisir du dossier (conformément à l'article 72 du Règlement du Conseil communal) et de renvoyer la pétition à la commission chargée d'étudier le rapport-préavis traitant de César-Roux 16 dans son ensemble, dont le bistrot social est l'un des éléments. La pétition ne traite que du bistrot social, d'où la crainte de quelques commissaires qu'elle soit noyée dans la masse du rapport-préavis et ne soit pas traitée de manière exhaustive.
- La problématique soulevée par les pétitionnaires est fortement liée à leur quartier.
- Le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis respecterait la volonté populaire et permettrait de répondre de manière précise aux arguments des pétitionnaires très focalisés sur les nuisances.

Au vote...

Par 4 voix pour, la Commission vote le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis : 3 commissaires sont favorables au renvoi pour rapport et communication, 1 commissaire, président la commission du rapport-préavis traitant César-Roux 16, s'abstient, 1 commissaire est favorable au dessaisissement du dossier et à son renvoi à ladite commission.

Le président : – Je vous donne la parole pour les compléments éventuels à votre rapport.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je n'ai pas d'éléments complémentaires à apporter. La Commission s'est réunie le 8 avril, la pétition a été déposée le 9 mars et nous traitons aujourd'hui de la délibération de la Commission des pétitions.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – En préambule, je souligne que je ne suis pas là pour prendre la place des deux cent soixante-quatre pétitionnaires, mais pour leur faire une place.

Il est essentiel de se rappeler qu'en 2007, les Lausannois ont refusé largement l'installation d'un bistrot social et d'un local d'injection. Ils n'ont pas refusé l'un ou l'autre des deux, mais les deux. Ces personnes ont donc utilisé le droit démocratique qu'est la pétition dès qu'elles ont appris que la volonté des Lausannois était en train d'être bafouée par un projet d'ouverture de bistrot social à César-Roux 16. Elles sont également stupéfaites que la Municipalité puisse envisager l'ouverture d'une seconde scène de la marginalité lausannoise.

Il faut bien avoir à l'esprit que la Riponne et César-Roux seront fréquentés par des marginaux. Bien des habitants de César-Roux attendent de notre part des mesures visant à valoriser leur quartier. En améliorant par exemple son expression actuelle, caractérisée par une vétusté certaine,

accompagnée d'un trop important transit routier qui engendre de nombreuses nuisances, ce qui explique peut-être son déficit en commerces et en attractivité.

De nombreux élèves empruntent tous les jours cette avenue pour se rendre au gymnase du Bugnon ou à l'École de couture. César-Roux mérite donc mieux. Elle a droit à mieux que le projet d'implantation du bistrot social que certains entendent lui imposer. Ses habitants aspirent à une qualité de vie dont d'autres quartiers lausannois bénéficient.

En outre, les utilisateurs de ce bistrot ne pourront pas fumer à l'intérieur ni consommer des produits toxiques. Où iront-ils? Dehors, évidemment! Dans les cages d'escalier ou dans les immeubles voisins. La terrasse du bistrot sera aussi l'endroit idéal pour que les nuisances sonores dues aux éclats de voix des consommateurs agressent tout le voisinage. Sans parler de tous les autres préjudices inadmissibles qui viendront s'y greffer, inexorablement, indubitablement. Les dealers auront un nouveau terrain de chasse pour diffuser leur poison.

Dès lors, il faut saluer la pertinence et l'objectivité de la Commission de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. On est en droit de se demander si la Municipalité a étudié l'éventualité que d'autres endroits à Lausanne ne correspondraient pas mieux à une structure d'accueil. Chauderon 4, par exemple, aurait été une belle occasion de regrouper services sociaux et un tel projet. Malheureusement, cette piste n'a pas été explorée. D'autres pistes l'ont-elles été? Je pose formellement la question.

D'autre part, cet immeuble à l'état douteux doit être rénové à grands frais. Si j'ai bien compris, on parle de plusieurs dizaines de millions de francs d'ici quelques années. Investira-t-on des centaines de milliers de francs pour retaper la surface qui devrait accueillir le bistrot social prévu, dans l'attente d'une très lourde rénovation? J'aimerais savoir où seront orientés les utilisateurs de cet établissement lorsque les rénovations du bâtiment débiteront. Pour mémoire, depuis l'achat de cet immeuble, aucun loyer n'a été encaissé pour cette surface. Comme si l'état des finances communales pouvait snober un tel revenu... C'est tout simplement inadmissible et inacceptable.

Je suis persuadé qu'on aurait pu trouver un gérant motivé pour exploiter un bistrot convivial plutôt que de s'engouffrer à la va-vite dans l'urgence et la confusion, afin de décider regrettablement d'implanter de manière non négociable – expression municipale à la mode – un bistrot social à cet endroit.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à suivre la très sage détermination de la Commission, qui a décidé d'envoyer cette pétition citoyenne à la Municipalité pour rapport-préavis. Par cette action, vous signifierez le respect, l'estime et la considération que vous témoignez aux habitants de César-Roux et aux pétitionnaires.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) : – Je suis étonné d'entendre M. Guy Gaudard dire que la Commission a renvoyé cette pétition pour rapport-préavis. Le rapport que nous avons devant nous dit tout autre chose et nous le verrons par la suite.

Le groupe socialiste est conscient que les pétitionnaires sont inquiets des changements qui se produisent dans notre ville et dans nos quartiers. C'est en tout cas ce qu'ils manifestent par leur pétition. Lors de l'audition des pétitionnaires, nous avons constaté qu'ils mélangeaient plusieurs phénomènes, tels que le résultat de la votation concernant le local d'injection, le bistrot social, les nuisances sonores et la dégradation du quartier. Le rapport-préavis traitant du bistrot social répondra certainement à une part importante de ces inquiétudes. Notre groupe est d'accord d'envoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication afin de rassurer le plus vite possible les pétitionnaires sur les autres points. Nous vous demandons de faire de même.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – En complément à ce qu'a dit mon collègue, il semble compréhensible qu'une pétition à ce sujet soit signée par les habitants du quartier. Elle est empreinte de questionnements et souligne certains soucis totalement légitimes des habitants et des gens qui circulent dans ce quartier.

M. Gaudard parle d'une autre localisation pour le bistrot social. Dans n'importe quel quartier où s'implanterait une telle structure, les mêmes questions se poseraient, avec la même amplitude et les mêmes solutions à apporter. Des solutions que j'espère voir arriver très prochainement.

La difficulté posée par cette pétition, aussi légitime soit-elle, est qu'une commission de ce Conseil débat actuellement de ce bistrot social, et que ses éléments sont et seront abordés par les divers partis et la Municipalité.

Cette commission, en s'appuyant sur les connaissances des professionnels du terrain, quelle que soit leur origine, fait une évaluation nuancée, transversale, du projet, de comment l'aménager pour qu'il soit le plus viable possible dans l'environnement choisi. Pour l'instant, cela reste César-Roux.

Dans le préavis sur le bistrot social, la communication sur la question ainsi que dans la réponse au postulat de M^{me} Longchamp, le Parti socialiste estime qu'il faudra porter une attention particulière au travail policier autour de l'endroit où les gens pourront créer des difficultés du quartier. Cette pétition nous rappelle l'importance d'un suivi approfondi des nuisances que pourrait apporter un tel lieu. Et aussi l'importance – la Municipalité l'a parfaitement compris – d'une communication à la fois étroite et la plus ouverte possible avec les habitants.

Cette pétition montre qu'aucun des trois points que j'ai mentionnés ne pourra être oublié à l'avenir. La Municipalité a répété à plusieurs reprises à la commission actuelle,

mais aussi aux commissions précédentes, quand il s'agissait de parler d'autres structures en cet endroit, qu'elle fera ce travail et qu'à César-Roux, elle écouterait attentivement les préoccupations des habitants.

M. Gaudard a par ailleurs parlé d'autres problèmes qui se posent dans cette rue, notamment le transit routier. Nous avons discuté de l'apport positif d'un tram à la rue Centrale, essentiel pour requalifier ce quartier. Nous sommes tout à fait favorables à une modération importante du trafic au centre de la ville. D'autres nuisances à César-Roux, par exemple certaines boîtes de nuit, pourront également être réévaluées à l'avenir. Enfin, si la vétusté de certains immeubles appartenant à la Ville devait être avérée, nous invitons les habitants à entreprendre les démarches nécessaires pour que ce quartier devienne le plus sain possible, y compris dans les aspects qui n'ont rien à voir avec l'implantation d'un bistrot social.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Cette pétition relève le résultat de la votation de 2007 – et non de 2008, comme il est écrit dans le rapport – et montre à nouveau que la Municipalité fait fi de la volonté de la population, qui a refusé à la fois le local d'injection et le bistrot social.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Samedi, j'étais à la fête de quartier du Vallon, fête coorganisée par l'association de quartier et Le Passage. Dans son discours, le président de l'association a raconté que les habitants étaient très inquiets lorsque Le Passage s'est ouvert : des toxicomanes, qui viennent dans le quartier faire on ne sait quoi était angoissant. A la fête des dix ans du Passage, le président a remercié les usagers du lieu d'accueil pour le civisme dont ils font preuve. En effet, les responsables du Passage leur ont parlé et leur ont demandé de veiller à la manière dont ils se déplacent dans un environnement. Ces personnes toxicodépendantes ont satisfait à cette demande ce qui démontre qu'il est possible de les solliciter avec succès.

J'entends M. Gaudard et M^{me} Longchamp rappeler le résultat de la votation de 2007. J'ai aussi entendu les représentants de la droite, lors des Etats généraux de la toxicomanie, dire que la porte pouvait rester ouverte pour le bistrot social, en particulier en raison de la situation à la Riponne. Monsieur Gaudard, vous dites que les Lausannois ne veulent pas deux lieux pour les marginaux. Dois-je en déduire que vous êtes satisfait de la situation à la Riponne ? La Municipalité ne l'est pas, elle cherche une réponse adéquate pour permettre à cette population de se retrouver ailleurs, sans nuisances dans l'espace public.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M^{me} Peters sur l'accompagnement policier, mais aussi l'accompagnement social auquel donnera lieu l'éventuelle ouverture de ce bistrot social.

D'autres endroits, Monsieur Gaudard. Où ? A Chauderon 4 ? J'ai peine à croire que vous faites sérieusement cette proposition. Il n'y a pas de bistrot à Chauderon 4, il y en a à côté.

Ce n'est pas la vocation d'un bâtiment administratif d'accueillir un bistrot. On est un peu dans le « yaka », le « yfô » lorsque vous dites qu'il suffit de trouver un autre endroit. Avec le zèle que vous avez mis à soutenir cette pétition de César-Roux, Monsieur, cela signifie une autre pétition, à un autre endroit, contre le bistrot social... Bien sûr ! Ce n'est pas un autre endroit que vous souhaitez, Monsieur Gaudard, mais qu'il n'y ait pas de bistrot social.

Vous dites aussi que les choses ne sont pas négociables. Ce serait bien que vous discutiez au sein du groupe LausannEnsemble, parce que j'ai rencontré deux de ses représentants pour débattre des modalités et des aménagements que LausannEnsemble souhaiterait pour que le projet de bistrot social obtienne son accord. J'attends leur réponse. Je viendrai avec des propositions plus concrètes, mais nous sommes aujourd'hui dans une phase de négociation et de discussion. Je trouve curieux que vous fassiez semblant – à moins que vous ne soyez absolument pas au courant, mais là, cela relève du fonctionnement de votre groupe – de croire qu'il n'y a aucune discussion possible alors que j'ai dit très clairement que les discussions étaient ouvertes.

Le consensus politique est nécessaire pour passer par-dessus un vote populaire. Cela ne peut se faire légèrement. Vous semblez dire que c'est l'intention de la Municipalité. Or la Municipalité propose, le Conseil communal dispose. Nous sommes en phase de discussion, ces propositions seront examinées.

A la fête des dix ans du Passage, j'étais en bonne compagnie, avec M. Marcel Cohen-Dumani et sa femme, ancienne municipale. En l'occurrence, ils font preuve d'une ouverture remarquable, que je souhaiterais voir plus souvent dans les rangs de LausannEnsemble.

M. Guy Gaudard (LE) : – Monsieur Bourquin, vous êtes un homme de parole. Lors des précédents débats, vous avez affirmé que si les Lausannois refusaient le projet du local d'injection et du bistrot social, un bistrot normal verrait le jour dans ce bâtiment. D'ailleurs c'est protocolé, j'ai consulté les notes de séance. Je m'étonne que maintenant vous ne respectiez pas cette parole.

Vous vous trompez lourdement, Monsieur Bourquin, si vous pensez que je vais tirer une satisfaction quelconque de l'existence de deux scènes de marginalité à Lausanne. Ce que je regrette, c'est que ces personnes ne soient pas soignées dans un établissement médicalisé, plutôt que dans un bistrot. Voilà ma préoccupation. On parle de bistrot social, trouvons un autre nom, mais soyez certain que j'éprouve de la compassion pour cette catégorie de personnes. Je ne me réjouis en aucune manière de voir deux scènes de marginalité à Lausanne.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Non, Monsieur le Municipal ! Combien de fois devons-nous vous dire et vous redire que ce n'est pas vrai que la droite aurait dit, lors des Etats généraux, que la porte était ouverte pour un

bistrot social. Relisez le procès-verbal de séance et vous verrez que nous n'avons absolument pas dit cela. Nous avons dit que nous étions contre le bistrot social.

Quant au Passage, il est interdit d'y consommer tant des drogues que de l'alcool. Ce ne serait pas le cas au bistrot social, où l'on pourrait consommer de l'alcool. C'est tout à fait différent et les représentants du Passage vous l'ont signifié en séance de commission. Il y a une grande différence entre le Passage et le futur ex-bistrot social – ce que j'espère.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – On peut se battre longtemps sur l'histoire. J'ai aussi été très impliquée dans les débats autour du local d'injection et j'ai entendu à plusieurs reprises des membres de LausannEnsemble ou des personnes invitant à rejeter le «paquet» proposé en votation dire que leur refus portait uniquement sur le local d'injection et que le bistrot social était une solution non seulement envisageable mais peut-être positive et à considérer indépendamment du local d'injection. Je n'ai pas recherché les interviews et les débats à TVRL avec des membres éminents de LausannEnsemble. Je déteste cette idée, mais je peux faire cet effort pour retrouver quelqu'un disant à la télévision que son combat était uniquement contre le local d'injection et que le bistrot social était une solution acceptable. Si nous devons reprendre cette discussion, ce que je ne souhaite pas, je pourrai peut-être fournir cet argument.

Cela dit, pour répondre à M. Gaudard, il me semble déplacé de remettre en question l'ensemble de la politique des quatre piliers à partir d'une discussion sur les préoccupations d'un certain nombre d'habitants. Cette politique est soutenue par une grande majorité de votre parti, comme de partis plus à droite, dans le cadre d'une politique fédérale ambitieuse et intelligente. La politique en matière de toxicomanie ne peut se limiter à hospitaliser des gens.

M. Stéphane Michel (Soc.): – Madame Longchamp, depuis trois ou quatre ans, tous les hivers, il y a de l'alcool sur la Terrasse juste à côté du Passage. Cette consommation d'alcool s'inscrit dans le sens de ce que nous voudrions faire avec un bistrot social pour limiter les problèmes à la Riponne. Ça fonctionne très bien, cela a été dit ce week-end lors de la fête du quartier.

D'autre part, j'ai été surpris par la proposition d'implanter un futur bistrot social à Chauderon 4 afin d'en protéger des habitants de César-Roux, cela signifie, en clair, mettre tous les usagers des services sociaux dans le même panier. Certaines personnes suivies par le Service social sont dans des situations tout à fait différentes de certaines autres qui se retrouvent à la place de la Riponne. Ces amalgames me mettent très mal à l'aise.

M. Philippe Jacquat (LE): – Je suis surpris de l'intervention de M. Bourquin à propos du consensus concret qu'il pourrait dégager par rapport à son préavis sur le bistrot social. A la suite du vote contre le local d'injection et le

bistrot social, LausannEnsemble a fait des propositions dans un postulat, où plusieurs pistes sont intégrées. C'était il y a deux ans, nous attendons toujours que ces pistes soient étudiées.

C'est grâce à LausannEnsemble que la première rencontre des intervenants en toxicomanie a eu lieu, dans le but de dégager une ligne de conduite, de proposer une chaîne de prise en charge des personnes toxicodépendantes, cela a été dit encore lors des dix ans du Passage. Dans votre préavis, il y a bien un bistrot social, mais d'autres propositions restent au conditionnel. Ne pourrions-nous pas avoir des faits plus précis, quelque chose de plus consistant ?

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je demande à M. le rapporteur de nous donner la détermination de la Commission des pétitions.

M. Jacques Pernet (LE), rapporteur: – La Commission a fait un vote un peu particulier, parce qu'il y avait des questions de forme à élucider. Par 4 voix, la Commission vote le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis; 3 commissaires sont favorables au renvoi pour étude et communication, 1 commissaire s'abstient et 1 commissaire est favorable au dessaisissement du dossier et à son renvoi à la commission qui traite le rapport-préavis de César-Roux.

Le président: – Nous voterons de manière électronique en opposant le renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis au renvoi pour étude et communication. Votent oui ceux qui sont pour le renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis et votent non ceux qui sont favorables au renvoi pour étude et communication.

M^{me} Fiora-Guttmann (LE): – Monsieur le Président, je crois que vous devez opposer le renvoi pour rapport-préavis à celui pour étude et communication.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – J'ai l'impression que la Commission s'est déterminée et a décidé de favoriser la solution du renvoi pour rapport-préavis. C'est donc là-dessus que nous allons voter. Nous votons sur la décision de la Commission, à moins qu'un amendement ne nous propose un autre vote. Cet amendement n'ayant pas été déposé, il y a pour l'instant un seul vote à faire, à savoir si nous sommes d'accord ou pas avec la Commission.

Le président: – Dans ce cas, nous votons sur le renvoi pour rapport-préavis, majoritaire selon la conclusion mentionnée dans le rapport. Ceux qui acceptent le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis le manifestent par un oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 36 non, 30 oui et 8 abstentions, vous avez refusé le renvoi pour rapport-préavis. Maintenant, il faut un amendement

pour pouvoir voter une autre conclusion. (*Rumeurs. Brouhaha.*) Comme il n'est pas déposé, il n'y a pas de rapport-préavis, ni...

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Monsieur le Président, nous ne pouvons pas classer la pétition. Nous n'en avons pas le droit, c'est un article du Règlement. Par conséquent, le seul choix que nous avons, c'était rapport-préavis ou étude et communication. C'est en ces termes qu'il faudrait faire le vote. Votent oui ceux qui veulent rapport-préavis, votent non ceux qui veulent étude et communication.

(*Rumeurs.*)

M. Jacques Pernet (LE), rapporteur: – En tant que membre de la Commission et rapporteur, je dépose un amendement formel pour que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et communication.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je me permets de reprendre l'article 73 de notre Règlement, qui dit qu'« après étude et délibération, elle [la Commission] propose à la décision du Conseil *a)* le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis – ce qui a été refusé – *b)* le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication – deuxième solution – *c)* le renvoi de la pétition à l'Autorité compétente – c'est quelque chose de plus vague – et *d)* le classement pur et simple des requêtes relevant de la compétence du Conseil rédigées en termes inconvenants ou injurieux ou apparaissant sans objet ou injustifiées. »

Il ne s'agit pas d'une pétition rédigée en termes inconvenants, injurieux ou apparaissant sans objet ou injustifiée», en tout cas cela serait difficilement soutenable. Donc le classement ne me paraît pas possible. La Commission, par l'intermédiaire de son président, vient de proposer le renvoi pour étude et communication. Je soutiens cet amendement.

(*Rumeurs.*)

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – C'est ce que j'avais demandé au départ. Notre Règlement est clair. Il n'était pas nécessaire d'amender les conclusions de la Commission des pétitions, on pouvait opposer l'un à l'autre. En effet, vis-à-vis de la population, même vu le nombre des signataires, nous nous devons de ne pas classer cette pétition. C'est même scandaleux d'y songer !

(*Brouhaha.*)

Le président: – Il n'a jamais été question de la classer. Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Nous votons également à l'électronique. Ceux qui sont pour étude et communication votent oui à cet amendement. Ceux qui votent non ne sont pas d'accord avec cet amendement. Le vote est ouvert.

(*Le vote est ouvert, puis clos.*)

Par 68 oui, 6 non et 5 abstentions, vous avez accepté de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 signatures): « Pas de bistrot social à César-Roux »;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Il est 20h05, je vous propose une pause. Nous nous retrouverons ici à 20h35 précises pour la deuxième partie, si nous voulons finir dans des heures honorables. Je vous remercie de votre attention et de votre travail.

La séance est levée à 20h05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16